

Élèves bibliothécaires

Élaboration d'un plan de développement de formation des utilisateurs dans le cadre du dispositif LMD. Bibliothèque de l'université Paris-Sud XI section sciences

Gestion de projet

Yves GOUBATIAN

Sous la direction de Frédérique MONDON
Maître de conférence associé à l'enssib, Tuteur pédagogique

Conseiller
professionnel
Montserrat FARGUELL
Conservateur
BIU Scientifique Jussieu

Correspondant
d'établissement
Delphine MERRIEN
Conservateur
BU sciences SCUDU Paris-Sud

Remerciements :

Je tiens à remercier tout d'abord Mme Frédérique Mondon, mon tuteur pédagogique, qui a toujours été entièrement disponible pour m'aider et me conseiller.

J'exprime toute ma gratitude à Mme Montserrat Farguell, mon conseiller professionnel, pour m'avoir accueilli en stage d'observation dans son établissement, avoir bien voulu relire ce présent projet et y apporter de nombreuses améliorations.

Ma reconnaissance va aussi à Mlle Delphine Merrien, mon correspondant d'établissement, pour ses conseils avisés et sa disponibilité.

Je remercie enfin tous les enseignants et bibliothécaires-conservateurs rencontrés qui m'ont accordé du temps pour des entretiens, des explications, et ont nourri ma réflexion de leurs conseils et de leur expérience.

Résumé :

Ce travail est préparatoire à la gestion d'un projet de développement de la formation des utilisateurs à la bibliothèque de l'université Paris-Sud XI section sciences. Le projet impose, dans un premier temps, une étude du contexte universitaire et documentaire. Puis, dans le cadre de la réforme LMD (Licence Master Doctorat), des objectifs généraux sont ensuite définis en réponse aux problèmes identifiés. L'organisation du plan prévoit la construction d'une offre de formation complète, et son intégration progressive dans les programmes universitaires, en licence et master tout particulièrement.

Descripteurs :

Université de Paris-Sud ** Formation des utilisateurs

Bibliothèques universitaires ** Formation des utilisateurs ** France

Recherche documentaire ** Formation de utilisateurs ** France

Toute reproduction sans accord express de l'auteur à des fins autres que strictement personnelles est prohibée.

Sommaire

INTRODUCTION	6
PARTIE 1	8
DESCRIPTION ET ANALYSE DE LA SITUATION INITIALE : CONTEXTE ET FORMATIONS EXISTANTES	8
1. Le contexte universitaire	9
1.1. Présentation générale de l'université	9
1.2. Le centre scientifique d'Orsay	11
1.3. Les publics étudiants	12
2. Le contexte documentaire	13
2.1. Le service commun de la documentation	13
2.2. Les bibliothèques associées	14
2.3. La bibliothèque universitaire section sciences.....	15
3. La Formation des utilisateurs à la BU sciences	17
3.1. Repères historiques.....	17
3.2. Formations actuelles	17
PARTIE 2	20
PROBLÈMES À RÉSOUDRE, OBJECTIFS GÉNÉRAUX (ANALYSE DES BESOINS)	20
1. La réforme LMD	21
1.1. Présentation générale du dispositif.....	21
1.2. Le LMD à l'université Paris-Sud	21
1.3. LMD et formation des utilisateurs	23
2. Bilan du contrat quadriennal	23
3. Les besoins des étudiants	24
4. Objectifs pédagogiques	25
5. Bibliothécaires et enseignants	27
PARTIE 3	29
EXEMPLES DE RÉALISATIONS EXTÉRIEURES	29
1. Bibliothèque de l'université Lyon 1 section sciences	30
2. Bibliothèque interuniversitaire scientifique Jussieu	33
3. Eléments analysés pour le projet	34
3.1. Un didacticiel pour la formation	34

3.2. L'enseignement à distance.....	35
3.3. Méthodologie du Travail Universitaire et formations	36
3.4. L'esprit d'équipe	36
PARTIE 4	38
ÉLABORATION DU PLAN ET ORGANISATION DE LA RÉALISATION	38
1. Les moyens à mettre en œuvre	39
1.1. Les ressources humaines.....	39
1.2. Les ressources matérielles.....	42
1.3. Estimation financière.....	43
2. Formations des formateurs	44
3. Les étapes du projet	46
3.1. Les prémices (de mai à septembre 2004)	46
3.2. De septembre 2004 à septembre 2005	47
3.3. De septembre 2005 à septembre 2006	49
3.4. De septembre 2006 à septembre 2007	50
3.5. De septembre 2007 à septembre 2008	51
4. Evaluation et suivi	52
CONCLUSION	54
BIBLIOGRAPHIE THÉMATIQUE.....	55
Bibliothèque(s) et université Paris-Sud	55
Synthèses sur la formation des utilisateurs.....	55
Gestions de projet, outils d'organisation	57
Études de cas, compte rendus d'expériences.....	58
Les publics : usages et besoins	60
Informations juridiques et réglementaires	60
Pédagogie et évaluation des actions de formations.....	61
Formations et TIC.....	62
TABLE DES ANNEXES.....	64

Introduction

« La fréquentation d'une bibliothèque n'entraîne pas nécessairement son utilisation optimale. Une partie des étudiants...reste très timorée dans son utilisation des divers services offerts. Changer cette situation suppose, en dehors d'éventuelles modifications dans les pratiques d'enseignement, une véritable formation à la méthodologie de base et aux nouvelles technologies de l'information scientifique et technique... »

Cet extrait du rapport Miquel¹ illustre à merveille une des finalités de la formation des utilisateurs : conduire les étudiants à une utilisation de la bibliothèque plus intensive et plus efficace. Pour mieux répondre à cet objectif, il importe de préciser d'emblée la différence entre les fonctions information et formation dans une organisation : l'information transmet des savoirs, alors que la formation transmet des savoir-faire, ou compétences. Et ces compétences sont déterminées par la capacité des personnes formées à utiliser un savoir sans assistance. La formation des utilisateurs doit donc participer au développement de l'autonomie des publics, réels ou potentiels.

Pour une bibliothèque universitaire, il s'agira en priorité de tous les étudiants inscrits à l'université, dans les spécialités qui la concernent, puis d'étudiants d'autres établissements, qui ont l'habitude de la fréquenter. Les enseignants-chercheurs peuvent aussi être concernés par le dispositif. Pour définir les objets appartenant à la formation des utilisateurs, nous avons recensé quelques appellations fréquentes : formation à la méthodologie documentaire, formation à l'information, formation à la recherche documentaire, formation à la recherche bibliographique, formation à la maîtrise de l'information, formation à l'usage de l'information, formation aux outils et aux techniques documentaires. Cette abondance terminologique est le reflet d'une incertitude propre à notre pays face à un enseignement qui ne s'appuie pas sur un champ disciplinaire bien identifié (les sciences de l'information restant difficiles à appréhender pour le public), mais requiert différents savoirs pour construire son propre langage. La formation des utilisateurs peut certes offrir nombre de déclinaisons, mais ses objectifs

¹ Pierre MIQUEL, *Les bibliothèques universitaires, rapport au ministre*. Paris, La documentation française, 1989.

pédagogiques se définissent clairement : faire acquérir à l'apprenant des techniques (de bases ou approfondies) pour rechercher et exploiter l'information, ce qui a notamment pour effet de l'amener à un comportement plus actif dans l'appropriation des connaissances. Il s'agit là d'un enseignement méthodologique et instrumental.

Lors de mon affectation à la bibliothèque de l'université Paris-Sud XI, section sciences, M. Pierre Duvernois, directeur du SCD et Mme Clarisse Marandin chef de section, m'ont confié l'élaboration et le développement d'un plan pluriannuel de formation des utilisateurs pour la section sciences. Cette mission, reprenant les objectifs fixés dans le contrat quadriennal 2002-2005, correspond à la définition et à la mise en œuvre des orientations du prochain contrat en matière de formation.

Ce projet est guidé par la conviction que, pour être efficace, la fonction formation des utilisateurs nécessite une association étroite avec le monde enseignant. Notre politique sera de rechercher l'intégration des formations aux cursus universitaires, ou, à tous le moins, de compléter des enseignements déjà existants. D'autre part, au sein de la bibliothèque universitaire, devrait être fondée une équipe « formation » impliquant les personnels volontaires selon des modalités souples : participation à l'organisation matérielle et technique, à l'élaboration des dispositifs pédagogiques, ou aux actions de formation proprement dites. Mon Projet Professionnel Personnel s'articule donc autour des différents niveaux préparatoires à une gestion du projet. En premier lieu, l'analyse de la situation existante m'amène à mesurer les atouts et les limites liés au contexte universitaire et documentaire. Par la suite, l'analyse des besoins, et les comparaisons avec des réalisations extérieures, permettent de déterminer les objectifs retenus. Enfin la dernière partie est consacrée aux moyens à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs, avec l'organisation des actions à mener.

Partie 1

Description et analyse de la situation initiale : contexte et formations existantes

1. Le contexte universitaire

1.1. Présentation générale de l'université

La loi d'orientation du 12 novembre 1968, dite « loi Faure » a réformé l'enseignement supérieur et permis la création de nouvelles universités. L'université de Paris XI est ainsi née en 1970, en fédérant la Faculté des sciences d'Orsay, le centre d'étude médicale de Kremlin-Bicêtre, le centre universitaire de Pharmacie à Châtenay-Malabry, ainsi que celui de Droit à Sceaux. La loi du 21 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur dite « loi Savary » s'est substituée à loi Faure. Conformément à la loi Savary, les missions fondamentales des universités sont la formation, la recherche, la diffusion de la culture et de l'information scientifique et technique, et la coopération internationale.

Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, l'université est gérée par des membres élus, un président, et trois conseils : le CA (conseil d'administration), le CEVU (conseil des études et de la vie universitaire), le CS (conseil scientifique)². Il m'a semblé utile, pour la gestion du projet de formation des utilisateurs, de mieux identifier les différents niveaux de décisions qui interviennent dans le gouvernement de l'université. C'est pourquoi sont présentés ci-dessous les trois principaux.

En premier lieu, le CEVU propose au CA les orientations générales relatives aux formations initiales et continues. Pour cela il instruit les demandes d'habilitation de nouveaux diplômes et leur renouvellement ainsi que les projets de nouvelles filières, examine et valide les modalités de contrôle des connaissances des diplômés, les questions relatives à l'orientation, à la validation des acquis, à l'insertion professionnelle. Il réalise l'expertise, avant proposition au CA, des projets d'innovation pédagogique (Bonus Qualité Pédagogie « BQP »). Enfin il examine les mesures relatives au développement des activités culturelles, sociales, sportives, associatives offertes aux étudiants, ainsi qu'aux œuvres universitaires, aux services médicaux et sociaux, aux centres documentaires et aux bibliothèques.

² Voir l'organigramme de l'université reproduit en annexe 1.1

Le CS est investi de missions analogues dans le domaine de la recherche scientifique et de l'enseignement de 3ème cycle. Il lance notamment les appels d'offres relatifs aux projets de recherche (Bonus Qualité Recherche) et procède à leur classement sur propositions des composantes.

Le CA est l'instance décisionnaire ultime qui se prononce sur toutes les propositions faites par le CEVU et le CS, notamment en ce qui concerne les programmes des enseignements. Il vote sur toute décision budgétaire de l'établissement, approuve le budget propre des composantes et services communs, et délibère sur les actes financiers. Il détermine la politique générale de l'université et décide de la création des services communs.

Par ailleurs l'université est constituée de composantes disposant de directions et de conseils propres. Il s'agit de cinq UFR (Unité de Formation et de Recherche) : l'UFR de droit, sciences économiques et gestion, l'UFR de médecine, l'UFR de pharmacie, l'UFR des sciences, et l'UFR des STAPS (Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives). Elle comprend également trois IUT (Instituts Universitaires de Technologie) : IUT d'Orsay, IUT de Cachan, et IUT de Sceaux, ainsi qu'un institut de formation d'ingénieurs (IFIPS : Institut de Formation d'Ingénieurs de Paris-Sud).

L'université a accueilli 26 600 étudiants en 2003/2004, encadrés par près de 1800 enseignants. Les effectifs étudiants, en diminution depuis 1998 (35 000 étudiants en 1997/98), semblent se stabiliser depuis 2002/2003. Les statistiques publiées par le service des inscriptions m'ont permis d'établir leur répartition par secteurs disciplinaires³ :

Droit, Sciences économiques et de gestion : 25,3 %

Médecine : 14,9 %

Pharmacie : 10,3 %

Sciences : 44,8 % (dont 8,2 % en IUT)

STAPS : 4,7 %

³ Chiffres pour l'année universitaire 2003/2004

1.2. Le centre scientifique d'Orsay

Le centre scientifique d'Orsay est implanté à une trentaine de kilomètres au sud-ouest de Paris dans le département de l'Essonne. Il occupe les terrains de l'ancien domaine de Launay qui s'est constitué progressivement du Moyen Age au XIXe siècle autour d'un moulin bâti sur la rivière l'Yvette. Après la deuxième guerre mondiale, suite à un projet d'extension des laboratoires de l'Institut du Radium lancé par Irène et Frédéric Joliot-Curie, l'université de Paris fait l'acquisition du domaine de Launay. D'une part les équipements modernes apparus avec la Physique nucléaire nécessitent de grands espaces et sont trop dangereux pour être implantés en pleine ville, d'autre part, les locaux de la Faculté des Sciences de Paris sont surchargés, et on prévoit une forte augmentation du nombre d'étudiants. Les constructions et installations sont réalisées de manière continue de 1955 à 1969, et notamment, la bibliothèque universitaire achevée en 1961. Mais dès 1958, une partie des enseignements de la Faculté des sciences de Paris a été transférée à Orsay. L'indépendance du Centre d'Orsay est reconnue en 1965 par la création de la Faculté des Sciences d'Orsay, dont l'UFR des sciences de Paris XI est aujourd'hui l'héritière.

Le domaine d'Orsay s'étend sur 200 hectares environ. Ses 70 bâtiments représentent une surface développée de 330 000 m², dont près des $\frac{3}{4}$ sont affectés à des activités de recherche scientifique (chiffres 1995). Les terrains se caractérisent par un relief important et une forte déclivité parallèlement à la vallée de l'Yvette. Les espaces verts en grande partie protégés s'étendent sur 130 hectares, dont 82 hectares de bois et forêts. Compte tenu des contraintes topographiques et de protection de l'environnement, les constructions sont relativement dispersées, et réparties en deux zones principales : « Orsay vallée » et « Orsay plateau ». Outre l'université Paris-Sud, le domaine accueille de nombreux laboratoires et services du CNRS (Centre National de la recherche scientifique), des établissements de statuts privés (Institut Curie, Ecole Supérieure des Techniques Aérospatiales, CETIAT), et des grandes écoles d'ingénieurs : SUPELEC (Ecole supérieure d'Electricité), l'ENSAM (Ecole Nationale Supérieure des Arts et Métiers) et l'Institut d'Optique Théorique et Appliqué.

1.3. Les publics étudiants

Les étudiants inscrits à l'université en sciences et technologie constituent le public de référence de la BU section sciences, mais pas exclusivement. Il importe donc de bien identifier les disciplines et les entités représentées à l'université, et sur le campus d'Orsay.

En 2003/2004, les sciences représentées à l'université Paris-Sud se répartissent comme suit :

- Sciences et structures de la matière : 5700 étudiants.
- Sciences et technologie - Sciences de l'ingénieur : 3490 étudiants
- Sciences de la nature et de la vie : 2694 étudiants

Cependant, pour connaître le public potentiel de la bibliothèque, il est plus pertinent d'indiquer la répartition des étudiants entre certaines entités situées à Orsay. (chiffres 2003/2004) :

La Faculté des sciences (officiellement UFR des sciences), est responsable du plus grand nombre, environ 8730 étudiants, y compris les inscrits en IUP MIAGE et les candidats à l'agrégation de Mathématiques. Les différentes disciplines intéressant la formation et la recherche y sont organisées en départements : Mathématiques, Informatique, Physique, Chimie, Sciences de la Vie, Sciences de la Terre et de l'Univers, Histoire et didactique des sciences, Langues.

L'IUT d'Orsay représente la seconde composante par ordre d'importance, en formant 1033 étudiants.

L'IFIPS (Institut des formations d'ingénieurs de Paris-Sud), regroupe environ 900 étudiants.

Le PCEM 1 (Premier cycle des études médicale 1ère année), sous la responsabilité de l'UFR de médecine, forme 512 étudiants qui suivent leurs cours sur le campus d'Orsay.

A ces effectifs, il faut ajouter environ 200 étudiants qui suivent des préparations aux concours de l'enseignement, dans le cadre de l'IUFM de Versailles (institut universitaire de formation des maîtres). Ces étudiants ne sont pas inscrits à l'université Paris-Sud, mais à l'IUFM de Versailles, auquel l'université est associée en tant que centre de préparation aux concours. Les enseignements ont lieu au centre d'Orsay, et constituent la première année d'IUFM pour les filières

Mathématiques, Physique-Chimie, Sciences de la vie et de la Terre (concours externe du CAPES : certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré).

La bibliothèque universitaire section sciences a donc un public potentiel de 11375 étudiants, correspondant aux totaux des entités sciences, médecine et IUFM sur le campus d'Orsay⁴. Le nombre d'inscrits en 1^{ère} année dans les quatre DEUG scientifiques est de 1620, dont 1150 primo-entrants.

2. Le contexte documentaire

2.1. Le service commun de la documentation

L'organisation administrative des bibliothèques universitaires est régie par le décret n° 85-694 du 4 juillet 1985 sur les services de documentation dans les établissements d'enseignement supérieur, modifié par le décret n° 91-320 du 27 mars 1991 pour les établissements de la région parisienne. La nouvelle réglementation avait pour objectif d'ordonner les différentes unités documentaires de l'université à l'intérieur d'un même service : le service commun de la documentation.

L'article 1^{er} du décret en définit les fonctions essentielles, notamment celle de mettre en œuvre la politique documentaire de l'établissement, de coordonner les moyens correspondants et d'évaluer les services offerts aux usagers. Parmi ces fonctions, on peut également relever celle de former les utilisateurs à un emploi aussi large que possible des techniques nouvelles d'accès à l'information scientifique et technique. L'article 3 détermine les conditions dans lesquelles les bibliothèques et centres de documentation participent au SCD. Ainsi le SCD est composé de bibliothèques intégrées -qui sont les véritables BU- et de bibliothèques qui lui sont simplement associées, et bénéficient d'une grande autonomie. L'article 9 du décret stipule que le SCD est « dirigé par un directeur et administré par un conseil », le conseil de la documentation.

⁴ Les étudiants des grandes écoles situées sur le campus (SUPELEC, ENSAM...) disposent de bibliothèques réservées.

Le SCD « intégré » fonctionne depuis 1994, et regroupe les différentes sections de la bibliothèque universitaire. En 2004, il est composé de quatre sections documentaires spécialisées par disciplines : la BU section droit, sciences économiques et gestion à Sceaux, qui comprend une annexe à Orsay pour les étudiants de 1^{er} cycle, la BU section pharmacie à Châtenay-Malabry, la BU section médecine à Kremlin-Bicêtre qui comprend une annexe à Clamart, et enfin la BU section sciences à Orsay qui comprend une sous-section STAPS également située à Orsay.

2.2. Les bibliothèques associées

Parallèlement à ces sections, se sont développées des unités documentaires dans certains instituts ou laboratoires de recherche, la plupart sur le site d'Orsay (22 bibliothèques). Parmi les plus importantes, on peut citer la bibliothèque de l'institut de physique nucléaire et la bibliothèque de mathématiques Jacques Hadamard, qui partage avec la BU sciences la fonction de CADIST en mathématiques (Centre d'Acquisition et de Diffusion de l'Information Scientifique et Technique). Les IUT d'Orsay, de Cachan et de Sceaux disposent aussi de bibliothèques spécialisées. Bibliothèques de proximité ou réservées à un public plus restreint que celui de la BU, leur utilité n'est plus à démontrer dans un campus aussi étendu. Tous ces établissements sont gérés par leurs tutelles respectives, et donc simplement associés au SCD.

En raison de leur indépendance de fait du SCD, ces établissements ne comptent aucun agent issu de la filière « bibliothèques », pas même pour l'encadrement. Quelques techniciens et ingénieurs issus de la BAP « documentation » (Branche d'Activité Professionnelle) apportent toutefois une expertise bibliothéconomique. Par leurs modalités d'accès quelque peu dissuasives, ces établissements sont parfois considérés comme les bibliothèques « privées » de groupes d'enseignants-chercheurs, et ne rendent pas tous les services que les étudiants en 3^{ème} cycle pourraient en attendre. Toutefois les pratiques et les usages diffèrent nettement d'une bibliothèque à une autre et l'on ne peut pas dresser de constat global.

Sur le plan des collections on assiste à une dispersion des moyens préjudiciable à l'université dans son ensemble (acquisitions en multiples exemplaires, gestion

décentralisée de la documentation électronique). Pourtant le contrat quadriennal 2002-2005 avait projeté « une charte documentaire, explicitant de façon plus lisible les ambitions de l'établissement en terme d'accroissement des ressources documentaires, et précisant les lignes de partage de la couverture documentaire établies entre la bibliothèque universitaire et les bibliothèques de composantes. » Cet objectif n'a pas pu être conduit à son terme, faute de coopération suffisante entre les différentes bibliothèques.

Le conseil de la documentation est l'instance qui devrait permettre de représenter cette diversité et de coordonner les actions de toute nature. L'inertie de cette institution, depuis 2001, reflète bien la difficulté à surmonter les résistances particulières et mobiliser tous les acteurs sur des projets communs. Mais la direction du SCD s'efforce de réactiver ce conseil et son renouvellement aura lieu prochainement. Tout en respectant l'autonomie de chacun, la nécessité de travailler ensemble est réaffirmée.

2.3. La bibliothèque universitaire section sciences

La BU section sciences est l'héritière de l'établissement ouvert en 1962 sur le campus d'Orsay. Elle est parfois désignée sous l'appellation de « grande bibliothèque », par opposition aux « petites bibliothèques » (bibliothèques de laboratoires, mais aussi une bibliothèque annexe pour les étudiants en 1^{er} cycle qui a fermé définitivement en 1994), elle a vocation à desservir l'ensemble de la communauté scientifique du domaine, étudiants et chercheurs. Elle occupe un bâtiment à la surface considérable, dans lequel plusieurs chantiers ont permis d'accroître les espaces publics, notamment en 1991/1993 pour ce qui concerne le rez de chaussée et le 1^{er} étage. Les derniers travaux réalisés en 2002/2004 ont concerné en majeure partie les espaces de travail interne : réhabilitation et mise en conformité des bureaux et des magasins. Le réaménagement de la salle des périodiques située en rez-de-jardin est lui aussi tout récent.

Les espaces publics occupent trois niveaux (non superposés) auxquels on accède par un vaste hall d'accueil comprenant une banque de prêt et de communication de documents et un bureau d'accueil et de renseignements. Au rez-de-chaussée, se situe une grande salle de lecture des disciplines de sciences, un espace

d'exposition, une salle de conférence d'un cinquantaine de place, et une petite salle de formation comprenant 6 postes informatiques. Au rez-de-jardin se situe la salle des périodiques et le service du PEB (Prêt entre Bibliothèques). Enfin, au 1^{er} étage, sont disposées les riches collections de mathématiques de la bibliothèque, un fonds d'Histoire des sciences, ainsi que de culture générale et de langues. Des équipements permettent la consultation de vidéo et de chaînes de télévisions en langues étrangères. Les espaces internes sont composés de sept niveaux de magasins. La conception architecturale du bâtiment n'a malheureusement pas permis de transformer les magasins en espace de libre accès, cela reste un obstacle à la consultation des documents.

Ses collections importantes comptent environ 125 000 ouvrages, 10 000 titres de thèses, et 6000 titres de périodiques dont 3500 vivants. Environ les 2/3 des fonds sont conservés en magasin (toutes les thèses, 30 000 ouvrages et 240 000 exemplaires de périodiques).

Son personnel⁵ comptait au 1^{er} septembre 2004, 36 agents ETP (Equivalent Temps Plein) pour 40 personnes en poste, réparties comme suit :

Filière bibliothèque : 12 en catégorie C, 8 en catégorie B, et 12 en catégorie A (dont 4 bibliothécaires).

Autres filières : 3 administratifs (cat. B et C), 3 agents techniques (cat. C), et 1 ingénieur d'étude (cat. A), 1 contractuel

L'organisation fonctionnelle⁶ laisse apparaître cinq services principaux : Affaires financières, administratives et de la logistique, Service des périodiques et du PEB (Prêt entre Bibliothèques), Service des entrées et gestion des collections, Service du catalogage et catalogue collectif, Service «Service au public, formation et gestion des espaces ».

⁵ Le personnel de la sous-section STAPS n'est pas pris en compte

⁶ Voir organigramme fonctionnel de la BU reproduit en annexe 1.2

3. La formation des utilisateurs à la BU sciences

3.1. Repères historiques

En 1995, un projet ambitieux de formation des utilisateurs fut lancé à la section sciences, qui se concrétisa en 1996/1997. Il s'agissait d'un programme d'initiation bibliographique destiné à tous les étudiants des filières scientifiques en 1^{ère} année de DEUG, sous la forme de deux TD d'une heure trente chacun, en petits groupes. Pour assumer une formation aussi massive, la bibliothécaire responsable, Mme Maria Descargues, dut surmonter bien des difficultés, et convaincre les instances décisionnaires de l'université de lui accorder des moyens humains et matériels. Ainsi des moniteurs étudiants avaient été recrutés afin d'assister le personnel de la bibliothèque en nombre trop limité. Les enseignants peu convaincus de l'intérêt du projet se montrèrent en majorité réticents à l'idée de libérer quelques créneaux horaires sur leurs enseignements, si bien qu'ils ne participèrent pas aux formations, se contentant d'accompagner leurs étudiants. Les TD donnaient lieu à une évaluation individuelle par la constitution d'une bibliographie. Finalement en 1996/1997, 200 étudiants redoublants de DEUG 1^{ère} année ont pu bénéficier de ce dispositif à titre expérimental, et il n'a jamais été renouvelé, ni étendu. Il semblerait en définitive que des changements d'attribution au sein de la BU sciences aient perturbé la poursuite du projet. Car, indépendamment des questions d'ordre pédagogique, la mise en place d'une formation exige une gestion continue : coordination avec les enseignants, recrutement et formation de formateurs, établissement du calendrier, préparation logistique...qui impose de bien identifier les responsabilités. En outre cette formation n'avait pas acquis sa pleine légitimité auprès des enseignants, ce qui la rendait fragile.

3.2. Formations actuelles

Depuis quelques années, des formations ont été mises en place suite à des contacts fructueux avec certains enseignants sensibles aux problématiques de la recherche documentaire ou à la bonne utilisation des ressources électroniques. La plupart de ces formations se poursuivent actuellement, mais leurs statuts sont divers et variés.

Une coopération exemplaire avec l'IUT d'Orsay continue depuis 1991. Il s'agit d'une formation à la recherche bibliographique, destinée aux étudiants de licence professionnelle « industries chimiques et pharmaceutiques - spécialité chimie analytique ». En 2003/2004 elle s'est déroulée sur deux séances de 3 heures pour un total de 34 étudiants divisés en petits groupes. Cette formation donne lieu à une évaluation des étudiants, sous la forme d'un rapport de recherche bibliographique, comptant pour le module IST (Information Scientifique et Technique). Les bibliothécaires participent aux jurys des rapports de fin d'étude, incluant la bibliographie.

Au second rang par ordre d'ancienneté, pour la quatrième année consécutive, signalons une formation destinée à des étudiants en doctorat, suivant un stage d'Histoire des Sciences dans le cadre du CIES (Centre d'Initiation à l'Enseignement Supérieur). Cette formation concerne une vingtaine d'étudiants et ne comprend qu'une séance visant, à partir d'un exemple tiré de l'Histoire des sciences, à leur montrer les moyens d'exploiter au mieux les ressources de la bibliothèque.

Depuis 2001, à la demande d'un de leurs enseignants, les étudiants en maîtrise de chimie structurale de la Faculté des Sciences, bénéficient également d'une formation. Le dispositif comprend un cours de recherche documentaire appliqué à deux bases de données disciplinaires : Beilstein et Chemical Abstracts (SciFinder Scholar) d'une durée de 1 heure 30, qui s'accompagne d'un travail individuel de recherche sur des sujets fournis par les enseignants. En 2003 ils étaient une quarantaine.

Une nouvelle expérience très intéressante a vu le jour en 2003. Sur l'initiative d'un enseignant, pour la première fois une formation documentaire a pu être intégrée à un module de MTU (Méthodologie du travail universitaire). Ce module intitulé « Méthodologie adaptée à la biologie », qui s'adresse aux étudiants du DEUG Sciences de la Vie 1^{ère} année, vise à leur apporter des méthodes d'apprentissage telle que la lecture rapide ou la prise de note structurée. Le service formation de la BU est intervenu en deux cours magistraux pour la partie spécifique « recherche d'information sur internet ». Malgré les inconvénients d'un cours magistral (absence de manipulation, passivité des étudiants) cette première

expérience a été jugée positive et favorisant la qualité du travail des étudiants. Afin de répondre aux enjeux qui seront exposés dans la seconde partie du PPP, cette coopération va dans le bon sens.

Par ailleurs, un autre type d'action, qui n'est pas considéré comme de la formation stricto sensu, doit être signalé : les programmes de visites guidées et démonstration. Une semaine d'accueil à l'université est organisée chaque année avant le début officiel des cours. Tous les étudiants primo-entrants y sont conviés, et découvrent pendant 5 à 6 jours les services et le fonctionnement de l'université. Dans ce cadre, et avec le soutien logistique du SCUIO (Service Commun Universitaire d'Information et d'Orientation), la bibliothèque reçoit de nombreux groupes qui prennent connaissance des lieux et assistent à des conférences de présentation des services, suivies de quelques conseils de recherche documentaire, le tout en 1 h 30. Le dernier recensement indique que 561 étudiants ont été concernés à la rentrée 2003, ce qui représente 65 % du public potentiel à cette époque de l'année. Alors que les inscriptions ne sont pas closes et que tous les étudiants n'ont pas reçu l'information, il paraît difficile d'obtenir une audience plus large (pendant l'année universitaire, l'absentéisme moyen en sciences avoisine les 15 %, mais il est impossible de savoir avec fiabilité quels étudiants ont abandonnés ou se sont réorientés en cours de route).

Partie 2

Problèmes à résoudre, objectifs généraux (analyse des besoins)

1. La réforme LMD

1.1. Présentation générale du dispositif

La réforme de l'enseignement universitaire dite 3/5/8 ou encore LMD s'inscrit dans la création d'un espace européen de l'enseignement supérieur. Ce processus engagé en 2003 a pour objectif principal d'harmoniser les cursus pour faciliter la mobilité des étudiants et permettre la reconnaissance croisée des diplômes par tous les États de l'Union Européenne. Dans le système LMD, les études s'organisent en trois grades : Licence, Master, Doctorat, se décomposant en semestres validés chacun par 30 crédits (équivalents à 300 heures d'enseignements). La licence compte 6 semestres, soit 180 crédits, et le master, en lieu et place des anciens grades de maîtrise et DEA/DESS compte 4 semestres, soit 120 crédits. L'adoption d'un système européen de crédits (ECTS : European Credit Transfer System) et la semestrialisation des études doivent permettre de favoriser la souplesse des parcours. La mise en place du dispositif LMD suppose donc une évolution de l'actuelle offre de formation, et à ce titre pose la question des modalités de l'enseignement de la méthodologie documentaire.

1.2. Le LMD à l'université Paris-Sud

A Paris-Sud l'entrée dans le système LMD était prévue pour l'année 2006, mais, animée d'une forte motivation, l'université a obtenu de la Direction de l'Enseignement Supérieur, de pouvoir anticiper cette échéance. La particularité de la démarche de Paris-Sud est une mise en place progressive qui commence par le niveau master et se poursuit par le niveau licence, alors que la majorité des universités ont préféré la voie inverse. Le chantier, initié en 2003, conduit donc à l'instauration des masters à la rentrée 2004, et à la mise en place du volet licence à la rentrée 2005. Dans un établissement qui depuis toujours privilégie la recherche et les formations très qualifiées, ce choix n'est cependant pas surprenant.

Pour le volet master mis en place à la rentrée 2004, l'université a retenu deux grands domaines de formation, sciences, technologie et santé d'une part, droit, économie et gestion d'autre part. Les nouveaux masters se caractérisent par une offre étendue et assouplie de mentions et parcours pluridisciplinaires, particulièrement attentive aux besoins intellectuels et économiques de doubles compétences. L'offre de formation comprend 34 mentions, dont 23 en « sciences, technologies et santé », 3 communes aux 2 domaines, 40% des formations faisant l'objet de co-habilitations. Toutes les formations décernant le titre d'ingénieur seront sanctionnées par le grade de master. Elles sont désormais gérées par une structure unifiée : l'IFIPS (Institut de Formation d'Ingénieurs de Paris-Sud).

Pour le volet licence en préparation, l'université ne déroge pas au principe d'une structuration en grands domaines de formation. Les filières scientifiques, relèveront du domaine « Sciences et Technologie ». A l'entrée en L1 il devrait être proposé une formation pluridisciplinaire en trois plate-formes afin de laisser aux étudiants le temps de s'orienter, des bifurcations restant possibles jusqu'au niveau L2. Dans leur préfiguration, ces plate-formes sont : « MPI » (mathématiques, physique, informatique), « PCST » (physique, chimie, sciences de la terre), et « BCST » (biologie, chimie, sciences de la terre). Par ailleurs le programme « P.C.S.0 » devrait être préservé (premier cycle scientifique année zéro). Il s'agit d'une année de mise à niveau destinée aux bacheliers ou aux étudiants non scientifiques désireux de se réorienter vers les matières scientifiques ou techniques. Ces étudiants sont sélectionnés sur dossier et, éventuellement, suite à un entretien d'admission.

Dans le système actuel les filières scientifiques comptent 4 DEUG, 18 licences générales et 8 licences professionnelles. Dans la nouvelle architecture le domaine « Sciences et Technologie » sera composé de 9 mentions de licence déclinées en 30 parcours, licences professionnelles comprises (les passages entre DUT et licences seront facilités). Dans leur préfiguration, ces mentions sont : Biologie, Biologie-Chimie, Chimie, Géosciences, Informatique, Mathématiques, Physique, Physique-Chimie, et « Scientifique générale ».

1.3. LMD et formation des utilisateurs

La rénovation de l'offre de formation des universités est une opportunité pour la proposition de nouveaux enseignements, parmi lesquels peuvent s'intégrer les techniques documentaires.

Dans le cadre de la réforme LMD, est envisagée la formation des étudiants à la recherche documentaire – et plus largement à l'information. Elle est d'ailleurs explicitement mentionnée dans l'arrêté du 23 avril 2002 relatif aux études universitaires conduisant au grade de Licence, titre II, article 13 : « *La formation associe, à des degrés divers selon les parcours, des enseignements théoriques, méthodologiques, pratiques et appliqués. [...] Elle intègre l'apprentissage des méthodes du travail universitaire et celui de l'utilisation des ressources documentaires.* » Une formation à la recherche documentaire doit ainsi être associée à toute formation de licence, donc être inscrite dans l'offre de formation de l'université, soit directement, en tant qu'UE (unité d'enseignement), soit en s'insérant à l'intérieur d'une (ou plusieurs) UE. Mais si l'on garde à l'esprit que la première possibilité est un choix relevant exclusivement du ressort des universités, il faut convenir que le LMD n'est pas vraiment contraignant en la matière. Aussi l'enjeu pour les bibliothèques universitaires se situe dans leur capacité à promouvoir ces recommandations, et s'affirmer auprès des universités, comme le partenaire indispensable à leur mise en place.

2. Bilan du contrat quadriennal

L'actuel contrat quadriennal de développement de l'université couvre la période 2002-2005. En ce qui concerne le SCD, et plus particulièrement la formation des utilisateurs, le texte rappelle les enjeux liés au contexte informationnel et pédagogique, et prévoit notamment « sur le modèle des enseignements déjà pratiqués à l'UFR de pharmacie...d'étendre la mise en place de modules de formation, intégrés aux cursus et dispensés par des équipes mixtes associant enseignants et bibliothécaires... ». Un ordre des priorités est présenté ainsi : « dans un premier temps, les nouvelles formations introduites concerneront notamment les

trois départements de l'IUT de Cachan, certains DEUG dépendant de l'UFR de sciences ou encore certaines filières spécialisées de 2e et 3e cycles (DESS et DEA de l'UFR Pharmacie, licence professionnelle de biologie appliquée...). » Sur le plan matériel il souligne que « les salles spécifiquement dédiées à la formation des utilisateurs, manquent encore, pour certaines, d'un équipement informatique adapté [son installation] permettra un exercice plus efficace de cette mission. »

Un bilan d'étape vient d'être réalisé en regard des objectifs fixés en 2001, et dresse un constat mitigé des activités de formation. A la BU sciences en particulier, l'objectif d'intégration des formations aux cursus n'a pas pu être réalisé en raison de difficultés dues essentiellement à des vacances de poste prolongées et à l'interférence d'autres chantiers prioritaires affectant le fonctionnement des services. Il faut signaler ici le mérite qui revient à Mlle MERRIEN d'avoir assuré la poursuite des activités déjà existantes, et même d'en avoir créées de nouvelles, en dépit de conditions très difficiles. La mission qui m'a été confié doit s'inspirer des dispositions du présent contrat, qu'il s'agit de mettre réellement en œuvre dans le prochain, en cours de préparation pour la BU sciences.

Ce Projet Professionnel Personnel a donc vocation à en tracer les grandes lignes directrices.

3. Les besoins des étudiants

Les étudiants primo-entrants vivent une adaptation difficile à l'environnement universitaire, notamment à ses règles et ses modes de transmission des savoirs. L'enjeu de cette adaptation est leur affiliation, leur naturalisation à un nouveau monde intellectuel, au sens que l'a décrit M. Alain Coulon⁷.

Si les échecs et les abandons sont massifs au cours de la première année, c'est en grande partie parce qu'il y a contradiction entre les exigences universitaires et les habitus des étudiants, qui sont encore en fait des élèves.

A la bibliothèque ce public se signale immédiatement par sa méconnaissance des ressources et des services proposés, ainsi que des règles de fonctionnement trop souvent implicites. La localisation des documents est souvent laborieuse avec ou

⁷ Alain COULON, *Le métier d'étudiant : L'entrée dans la vie universitaire*. Paris : Presses universitaires de France, 1997

sans l'usage du catalogue informatisé, et la recherche d'information inefficace, faute d'une organisation et surtout de méthodes de travail adéquates. En outre, depuis quelques années, se remarquent des pratiques spontanées de recherche sur les catalogues, complètement inappropriées. Cela vient d'une confusion très générale entre la maîtrise technique des moyens et la maîtrise des contenus, la recherche étant perçue comme allant de soi dès lors qu'on sait se servir d'un ordinateur. Cette illusion est entretenue par de mauvaises habitudes de navigation sur le Web. L'apparente homogénéité d'internet masque en réalité une très grande disparité, qui suppose l'identification des sources et l'évaluation des contenus, ce dont les étudiants n'ont pas vraiment conscience. L'information scientifique proprement dite en accès libre, y est proportionnellement réduite (6% des sites recensés), et la recherche tous azimut conduit le plus souvent à des amalgames. Par ailleurs le développement de la documentation électronique et d'internet, a aussi rendu le document « immatériel » et « invisible » pour l'utilisateur non initié. Une des causes de l'échec des premiers cycles à l'université tient aussi aux choix d'orientation mal définis des étudiants. Ce problème a conduit l'université Paris-Sud à généraliser un enseignement de MTU, qui aide les étudiants primo-entrants à concevoir un projet professionnel, et leur fait prendre conscience des enjeux de leur orientation et de leur future insertion professionnelle. Mais le problème est complexe, et des efforts conjugués, y compris en aval sont nécessaires. De plus dans la perspective de la multiplication de l'offre de formation avec la réforme LMD, l'étudiant est censé jouer un rôle plus grand dans la construction de son propre parcours universitaire. Cependant, ce n'est pas l'extension de l'offre qui permet d'effectuer des choix pertinents. En ce sens développer les compétences d'évaluation et de sélection de l'offre s'avère plus que jamais nécessaire, et la bibliothèque, éventuellement associée à des structures d'information et d'orientation, pourrait contribuer à apporter une réponse.

4. Objectifs pédagogiques

Comme nous l'avons vu, la formation des utilisateurs vise à augmenter l'autonomie et l'efficacité des étudiants dans le travail universitaire, ce qui

suppose de leur faire acquérir des techniques d'organisation et une méthodologie dans la recherche d'information.

Il est possible d'analyser la manière dont un étudiant est censé collecter et traiter l'information en fonction des besoins que ses études lui imposent. On ne peut donc concevoir un programme unique, qui conviendrait à tous les besoins, ce serait figer l'étudiant dans un carcan qui l'empêcherait d'atteindre le but poursuivi. Dans une pédagogie de projet, les besoins des étudiants sont liés au projet d'étude, c'est à dire à un thème (sujet, problématique, question...) proposé en début de formation, et donnant lieu à un travail personnel. La thématique peut être disciplinaire ou transdisciplinaire pourvu que le projet implique des actions concrètes à mener. L'enjeu le plus évident est la prise en compte par l'étudiant de trois paramètres essentiels à tous projet : la définition du sujet, le niveau de l'information recherchée et le temps dont il dispose. Au bout du processus il doit savoir identifier un besoin d'information, en déterminer la nature et l'étendue, puis accéder efficacement à cette information et l'évaluer en vue de l'intégrer dans la réalisation de ses travaux et leur présentation.

Un autre principe semble déterminant, si l'on se réfère à toutes les expériences qui ont été menées dans d'autres établissements, celui qui consiste à limiter au maximum le nombre de cours magistraux. Dans une perspective proprement méthodologique, l'approche de type cours magistral placerait l'étudiant dans une situation d'exposition et non d'apprentissage. Il est indispensable que les étudiants puissent manipuler les différents outils dont ils auront besoin plus tard. Dans ce sens, nous leur proposerons un certain nombre de travaux pratiques à réaliser pendant et en dehors des séances de formation.

Par ailleurs, pour laisser aux étudiants le temps d'assimiler les connaissances, et favoriser la prise en compte des compétences acquises dans les cursus, les formations doivent avoir une durée significative⁸ qui ne sera jamais inférieure à 8 heures. En fonction de niveaux d'apprentissage aux objectifs différenciés, cette

⁸ cf. Danièle BRETTELLE-DESMAZIÈRES, Alain COULON, Christine POITEVIN, *Apprendre à s'informer, une nécessité : évaluation des formations à l'usage de l'information dans les universités et les grandes écoles françaises*. Saint-Mandé : Association internationale de recherche ethnométhodologique, 1999. et Former les étudiants à la maîtrise de l'information : Repères pour l'élaboration d'un programme [en ligne]. Ministère de l'Éducation Nationale, de la Recherche et de la Technologie Disponible sur Internet : <http://www.sup.adc.education.fr/bib/Publ/Formations.pdf>

durée sera variable : niveau général (culture de l'information) ou niveau avancé (maîtrise de l'information d'un champ disciplinaire).

5. Bibliothécaires et enseignants

Tout d'abord peu d'enseignants-chercheurs fréquentent la bibliothèque pour leur besoin personnel, et ils sont de moins en moins nombreux à le faire. Ils souhaiteraient des informations sur les collections, mais ceux que j'ai rencontrés disent manquer de temps pour venir à la bibliothèque.

Pour les acquisitions, il n'existe pas non plus de réelle concertation entre enseignants et bibliothécaires. D'une part les bibliographies des cours ne sont pas transmises aux bibliothécaires acquéreurs, qui en prennent connaissance le plus souvent par les étudiants. D'autre part, les bibliothécaires ne transmettent pas leurs listes de nouveautés aux enseignants concernés, et il n'existe pas de commission scientifique consultative en ce qui concerne la politique documentaire. Pourtant le contrat quadriennal d'établissement 2002-2004 a pointé cette lacune, et prévu la mise en place de « commissions permanentes, spécialisées par discipline composées d'enseignants-chercheurs et de bibliothécaires ... » qui assureraient « à la fois une veille documentaire et un suivi des besoins. » Force est de constater qu'on en est encore loin.

Les enseignants semblent en général pleins de bonne volonté mais attendent que le SCD fasse les premiers pas : manque de temps, méconnaissance du personnel et de ses compétences et surtout ils ne comprennent pas l'importance d'une collaboration avec la bibliothèque. En matière de documentation, les besoins des enseignants sont pourtant multiples, à l'image de leurs activités : préparation ou mise à jour de cours, préparation d'examens, bibliographies d'étudiants, recherche & développement nécessitant une documentation rétrospective ou d'actualité.

Au cours d'entretiens réalisés au mois de mai 2004, j'ai pu constater que nombre d'entre eux déplorent les lacunes de leurs étudiants en matière de recherche documentaire, et se disent contraint de leur fournir un grand nombre de photocopies. Pour la plupart des enseignants la bibliothèque n'est pas perçue

comme un partenaire de formation, on peut en déduire qu'ils manquent totalement d'informations sur les missions du SCD.

D'une autre manière la question des compétences pédagogiques des professionnels de l'information peut se poser, puisque avant d'être formateurs, ils sont bibliothécaires. Symétriquement, la question des compétences techniques et de veille informationnelle des enseignants dans le domaine de la formation à la recherche documentaire se pose, puisqu'ils sont enseignants dans une discipline. La réponse à ce cercle vicieux, où les acteurs possèdent des compétences différentes mais également nécessaires à la formation, réside dans le partenariat entre les deux parties.

Partie 3

Exemples de réalisations extérieures

1. Bibliothèque de l'université Lyon 1 section sciences

A l'université Lyon 1, le SCD est organisé en section d'une manière comparable à Paris-Sud. La section sciences présente des caractéristiques proches de l'établissement d'Orsay, notamment par ses dimensions, ses collections et son public potentiel. En outre l'université Lyon 1 est déjà engagée depuis 2003 dans le dispositif LMD, ce qui n'est pas sans conséquence sur les formations documentaires. C'est pourquoi j'ai choisi cet établissement comme référence. J'ai pu étudier la question de la formation « de l'intérieur » au cours d'un stage pratique en mars 2004.

La BU sciences a commencé à former des groupes d'étudiants dès le début des années 90, notamment pour l'utilisation du catalogue et des bibliographies imprimées. Depuis 1999, les formations à la demande d'enseignants comprennent également des interventions centrées sur l'utilisation des ressources électroniques. Mais, sous l'impulsion du président de l'université, des groupes de travail ont été constitués pour la préparation du contrat quadriennal 2003/2006. Les groupes de travail mixtes, comprenant du personnel enseignant et de bibliothèque, ont permis la concrétisation d'un objectif du SCD : l'intégration de la recherche documentaire dans les nouveaux programmes du LMD.

Mais la difficulté de mettre en œuvre une formation de qualité pour tous les étudiants inscrits en L1 avec les moyens humains limités du SCD, a entraîné une réflexion sur l'utilisation des TICE (Technologie de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement). C'est pourquoi le SCD a décidé en octobre 2002 de participer à une opération du ministère de l'enseignement supérieur pour le soutien à la production de documents pédagogiques multimédia, opération qui permettait le financement de projets de bibliothèques.

Les objectifs du groupe de travail approuvés en janvier 2003 approuvent le principe de la création d'un outil spécifique pour l'enseignement de la recherche documentaire de base, pouvant être utilisé aussi bien en présentiel qu'à distance (auto-formation). Pour répondre à cette politique, le SCD a construit une formation basée sur le didacticiel IRIDOC, développé par ses moyens

La progression pédagogique dans le didacticiel est construite autour d'une trame fictive ayant vocation à placer l'apprenant au centre d'un projet collectif et fédérateur. L'idée retenue a été de demander la participation de chacun à la collecte d'information pour préparer une grande exposition. La thématique de l'exposition, à savoir le développement durable, permet de donner un fil conducteur au didacticiel et justifie un travail de recherche bibliographique à choisir individuellement par les étudiants, sur des sujets variés (les différentes facettes de la thématique générale). L'accent est mis sur la pédagogie active, en multipliant l'interactivité et les exercices d'entraînement, le travail demandé de recherche bibliographique permet une mise en pratique immédiate des méthodes et outils enseignés au fur et à mesure du déroulement du didacticiel.

Dans le cadre du nouveau dispositif LMD, en 2003/2004, cette formation documentaire a été incluse dans une UE TR (unité d'enseignement transversale) prévues dans tous les parcours de licence scientifiques. Le CEVU a approuvé sa prise en compte pour l'équivalent d'un crédit ECTS, soit un sixième de la valeur de l'UE en L1S2 (licence 1^{ère} année, 2^{ème} semestre). L'enseignement est découpé en six séances de 1 h 30, soit un total de 9 h.

Pour son organisation, des groupes de 10 à 12 étudiants, toutes filières confondues, ont été ouverts en TP. L'encadrement de ces groupes est confié à des moniteurs doctorants, formés par le personnel de la BU. L'évaluation individuelle comprend la réalisation d'un dossier de recherche bibliographique devant comporter 10 à 20 références (en présentation normalisée) ainsi qu'un QCM (Questionnaire à Choix Multiples) pour la partie examen terminal.

La première constatation après une année d'expérience est l'incontestable progrès réalisé dans la formation de base des étudiants : le didacticiel a permis de mener une formation de masse, au contenu homogène et contrôlé, tout en économisant les ressources humaines du SCD. Cependant quelques réserves apparaissent à la lumière du déroulement des séances et de l'évaluation. D'une part les moniteurs étudiants, pourtant formés par le SCD, n'ont pas tous pris suffisamment la mesure de l'hétérogénéité des groupes, et l'accompagnement n'était pas toujours assez personnalisé. Concernant l'assiduité, les premières séances ont été perturbées en raison d'incompatibilité d'emploi du temps, et ces problèmes logistiques ont

contribué à décourager les étudiants, qui n'avaient pas bien été informé au préalable du contenu du module. La prise en compte à minima, un crédit sur trente a certainement eut un effet négatif sur la participation : quelques étudiants se sont contenté de la session de rattrapage, le système du LMD permettant de toute façon une compensation des crédits.

En ce qui concerne les actions de formation au delà du 1^{er} cycle, elles répondent pour la plupart à des demandes spécifiques d'enseignants.

Leurs applications pratiques au niveau du 2^{ème} et 3^{ème} cycle sont de trois ordres :

- Outils et méthodes de recherche documentaire par discipline et spécialités (Biologie, Chimie etc.)
- Constitution et rédaction de bibliographies pour les travaux d'études et de recherche
- Recherche et ressources d'information pour l'orientation et l'insertion professionnelle

Un inventaire de ces formations a montré qu'elles n'ont touché qu'une faible partie des effectifs étudiants de ces niveaux et sont susceptibles d'être remises en cause chaque année selon les priorités des équipes pédagogiques. Elles sont peu connues et donc peu reconnues, en effet aucun des enseignants concernés n'a exercé les responsabilités de coordonnateurs des programmes, en 2002 et 2003.

Cependant les lacunes constatées chez les étudiants indiquent qu'un dispositif institutionnalisé de formation serait fondé, particulièrement en Maîtrise (Master 1^{ère} année). Il nous a semblé qu'une formation documentaire flexible, adaptée aux ressources disciplinaires, pourrait être inscrite dans les programmes et rendue obligatoire. Mais, pour promouvoir un tel projet, le SCD devra convaincre la communauté scientifique de l'importance et de l'impact des compétences documentaires dans la réussite universitaire. En corollaire, pour surmonter les difficultés organisationnelles et matérielles, une coopération renforcée avec les enseignants est indispensable.

2. Bibliothèque interuniversitaire scientifique Jussieu

La BIUS de Jussieu est une structure qui, bien que différente du SCD Paris-Sud, s'adresse en majorité à un public comparable.

Cette institution est régie par le décret n° 91-321 du 27 mars 1991 relatif à l'organisation des services de la documentation des établissements d'enseignement supérieur des académies de Paris, Créteil et Versailles, relevant du ministère de l'éducation nationale. Ce texte confirme le statut de SICD (Service inter-établissement de coopération documentaire) de la BIUS, qui a pour objet « d'assurer la gestion, le développement et la conservation des collections indivises entre plusieurs établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel, ainsi que certaines activités documentaires d'intérêt commun ». La BIUS regroupe 14 bibliothèques spécialisées par niveaux de lectorat (1^{er} cycle, enseignement, et recherche) et secteurs disciplinaires (Chimie, Sciences de la vie, Sciences de la Terre, Mathématiques...), pour un total de 25000 lecteurs inscrits. Seule la bibliothèque 1^{er} cycle, de plus grande dimension, est généraliste. La mission « Formation des usagers » est gérée par un service transversal, piloté par Mme Montserrat Farguell.

Pour lutter contre l'échec scolaire à l'université, le décret Bayrou de 1997 instaura une UE (Unité d'Enseignement) de méthodologie du travail universitaire en première année de DEUG. Mais en imposant cette UE, la loi de 1997 donnait un cadre sans préciser cependant ni les programmes ni les modalités de ces enseignements. Ainsi à l'université Paris 6, les propositions d'intégration de formations documentaires aux MTU ont rencontré un écho favorable, ce qui n'est pas le cas à Paris 7. Pour ce qui concerne Paris 6, l'organisation des MTU laisse une grande autonomie aux filières dans l'élaboration des enseignements, mais un cahier des charges commun comprend entre autre la recherche documentaire. La bibliothèque participe à cette coordination et offre une formation instrumentale et méthodologique courte, et modulable selon les besoins. Ces contributions de 2 ou 4 heures visent à apporter les bases nécessaires au bon usage de la documentation : la première séance est consacrée à la recherche documentaire générale, et la seconde plus spécifiquement à la recherche d'information sur internet. Les

interventions sont prises en compte dans l'évaluation des étudiants, à travers un contrôle continu (exercices). En 2003/2004, 900 étudiants ont bénéficié de cette formation, soit 50 % du DEUG 1 à Paris 6. Certains enseignants considèrent en effet que l'enseignement de la recherche documentaire n'implique pas nécessairement l'intervention de la bibliothèque.

En 2004/2005, la mise en place du LMD dans cette université ne bouleverse pas les enseignements de méthodologie placés dans une UE TR (UE transversale) plus développée et obligatoire en L1. Mais la nouvelle politique de l'université vise notamment à réduire le nombre des enseignants de méthodologie réfractaires à une collaboration avec le BIUSJ. Une augmentation des interventions de la BIUSJ est donc prévisible, en préalable à une généralisation ultérieure. Par ailleurs la bibliothèque a développé une rubrique d'autoformation en ligne, adaptée des cours, des tests et des exercices proposés en présentiel. Associée ponctuellement à des formations en 2^{ème} et 3^{ème} cycles, elle s'est engagée dans l'élaboration d'une offre de formation à destination des masters de Paris 6, mis en place en 2005.

3. Éléments analysés pour le projet

3.1. Un didacticiel pour la formation

Le didacticiel IRIDOC, bien que très intéressant du point de vue pédagogique, ne m'a pas paru apporter aux formations documentaires une valeur ajoutée qui justifierait un tel investissement humain et financier à Paris-Sud. Je m'en explique. Le développement d'un tel produit qui est au moins aussi long que la préparation de formation, est un travail collaboratif qui doit mobiliser une équipe pendant toute la phase d'élaboration des contenus. Ainsi le projet a duré 18 mois, et a été développé par une équipe correspondant à environ 3 EPT (équivalent plein temps). Dans un contexte de moyens humains limités, cela reviendrait à jeter toutes ces forces dans un seul projet, sans garantie de « rentabilité » ultérieure. Car le support IRIDOC, qui pourrait à terme être transposable, a un inconvénient majeur : son scénario est basé sur une trame événementielle (exposition sur le développement durable) qui devrait imposer une remise à jour à brève échéance.

Sur ce plan le programme de recherche PRAXISTE⁹, m'a paru offrir de plus grandes possibilités d'évolution. PRAXISTE est un site Web interactif d'auto-formation des étudiants à la recherche d'information dans les domaines des sciences de l'ingénieur. Conçu par les bibliothèques de l'INSA de Lyon (Institut national des sciences appliquées) et de l'UTC (Université de Technologie de Compiègne), il est proposé en deux « scénarios ». Dans le premier, intitulé « A la découverte de l'ISTE », le choix s'est porté sur une épreuve initiatique située au Moyen-Âge, qui retrace les étapes qu'un étudiant doit suivre pour mener efficacement une recherche documentaire. Le parcours de toutes les étapes est imposé à l'apprenant avant de l'autoriser à naviguer librement dans les différents chapitres. Dans le second, intitulé « Rechercher des informations par discipline », l'enseignement est organisé en modules méthodologiques unitaires. Les modules méthodologiques aboutissent à une répartition des outils disponibles par disciplines, que l'étudiant peut ainsi interroger en toute connaissance de cause. Afin de pouvoir enrichir le site d'autres modules et questionnaires, des modèles et formulaires ont été créés à partir de cette réalisation.

3.2. L'enseignement à distance

Si les textes relatifs au LMD recommandent l'utilisation de modes d'enseignement innovants, et insistent sur la formation à distance, il semble pourtant assez délicat d'envisager des formations basées uniquement sur ce mode d'enseignement : l'accueil de l'étudiant en présentiel reste en effet indispensable, tout au moins pour les primo-entrants à l'université. Cela permet en effet à l'étudiant de situer physiquement le parcours qu'il aura à effectuer pour mener à terme son étude, et de manipuler de fait les documents nécessaires à l'affinement de sa recherche.

A Jussieu comme à Lyon 1, les formations à la recherche documentaires sont accessibles à distance et réutilisables par les étudiants en dehors des cours, sur un mode interactif ou linéaire. La mise en ligne des supports de cours, de tests et d'exercices est donc intéressante en tant que prolongement du cours, et outils de sensibilisation pour les publics restés en dehors des formations. Cette possibilité devra être étudiée avec la cellule Web du SCD, et le serveur pédagogique de

⁹ Pouvoir Rechercher de façon Autonome d'eXcellentes Informations Scientifiques Techniques et Economiques

l'université Paris-Sud. Mais un véritable dispositif d'enseignement à distance nécessite de repenser toute la structure des contenus, et exige un tutorat.

En privilégiant l'élaboration de formation en présentiel, je pense pouvoir initier des actions visibles plus rapidement, pour un coût moindre (dans la première phase).

3.3. Méthodologie du Travail Universitaire et formations

A Jussieu, la constitution d'un cahier des charges, commun à toutes les UE de MTU, a permis d'y inscrire la recherche documentaire. Mais l'interprétation faite du décret Bayrou à l'université Paris-Sud a donné naissance à des enseignements très divers (raisonnement scientifique, démarche expérimentale...), sans aucune référence à la formation documentaire, ou sans aucun lien avec la bibliothèque. C'est pourquoi il ne faut pas s'en prévaloir pour une généralisation des techniques documentaires à brève échéance, le calendrier de préparation du LMD étant de toute façon trop court. Retenons que l'offre de formation de la BIUSJ a mis des années avant d'être reconnue, et finalement devenir incontournable, tout au moins en 1^{ère} année de licence. C'est pourquoi notre stratégie consiste à rechercher des partenariats au cas par cas avec ceux des enseignements qui intègrent la méthodologie. Le développement des formations passe par l'expérience grandeur nature.

3.4. L'esprit d'équipe

Pour assurer ses formations en 2003/2004, la BIUS Jussieu pouvait compter sur une équipe de 8 personnes : 6 professionnels de la documentation et 2 moniteurs étudiants exerçant en partie pour la bibliothèque (14 heures sur 64 heures d'enseignement). Une équipe significative permet d'envisager plus sereinement le développement de nouvelles formations, et augmente les capacités d'action de la bibliothèque. Par ailleurs l'implication de personnels de la documentation aux fonctions diverses, et l'apport d'éléments extérieurs étudiants, sont des facteurs d'amélioration de la qualité des formations.

Le programme de formation documentaire en Licence à l'université Lyon 1, a reposé quant à lui sur le recrutement de 18 moniteurs doctorants, qui ont assurés seuls l'encadrement des groupes d'étudiants. Le rôle des personnels de documentation a consisté uniquement à former l'équipe des moniteurs, dont le suivi était assuré par deux correspondants à la bibliothèque. Un premier bilan fait état de la difficulté à gérer une équipe aussi importante, et à harmoniser les pratiques des formateurs, malgré un support pédagogique commun. En outre l'absence de bibliothécaires parmi les formateurs a contribué à les éloigner de leurs publics.

Cette expérience montre donc que la dimension et la composition des équipes de formateurs sont des facteurs à prendre en compte pour la gestion et la qualité des formations.

Pour le projet à Orsay, je retiendrai qu'il est important de rechercher un équilibre dans la composition et les effectifs des équipes. En terme de composition, une équipe trop uniforme, et excluant de fait les bibliothécaires, n'est pas une bonne façon d'améliorer la qualité des formations. La configuration choisie à Jussieu, en associant bibliothécaires, moniteurs étudiants, et, dans une moindre mesure enseignants, est un exemple à suivre. En terme d'effectifs, une équipe trop réduite limite la capacité d'action de la bibliothèque, mais une équipe trop large est plus difficile à gérer, notamment en terme d'harmonisation des pratiques des uns et des autres, et peut nuire finalement à l'efficacité du dispositif.

Partie 4

Élaboration du plan et organisation de la réalisation

Les moyens à mettre en œuvre

1.1. Les ressources humaines

On l'a vu à travers les expériences extérieures décrites, la fonction « formation des utilisateurs » est exigeante en temps, mais aussi en moyens humains, car si une ou deux personnes sont suffisantes pour la gestion du projet, il n'en va pas de même pour assurer la logistique et le déroulement des formations.

Le développement du projet est donc lié à l'investissement humain d'un nombre significatif d'acteurs. Comme je l'annonçais en introduction la création d'une équipe « formation » en est un aspect important. Cette équipe serait constituée de membres issus principalement de trois ensembles bien identifiés : celui du personnel de la bibliothèque, celui des enseignants-chercheurs, et celui des étudiants dans le cadre du monitorat ou du tutorat.

Les personnels de la bibliothèque pourraient être impliqués selon des modalités souples : participations à l'organisation matérielle et technique, à l'élaboration des cours et des exercices, ou aux actions de formation proprement dites. Pour mesurer les moyens humains en formateurs à la bibliothèque, il serait tentant de se référer aux dispositions statutaires des personnels de catégories A et B, en particulier des conservateurs pour lesquels le décret n° 92-26¹⁰ précise qu'«ils peuvent participer à la formation des professionnels et du public dans les domaines des bibliothèques et de la documentation, ainsi qu'à l'information scientifique et technique en ces mêmes domaines. ». Selon le décret n° 92-29¹¹ les bibliothécaires «concourent également aux tâches d'animation et de formation au sein des établissements où ils sont affectés et peuvent être appelés à assurer des tâches d'encadrement. » Enfin selon le décret n° 2001-326¹², les assistants des bibliothèques « participent à l'accueil, à l'information ainsi qu'à la formation du public ».

Cependant il n'est pas dans mon intention d'arguer de dispositions statutaires pour « mobiliser » des formateurs, ce procédé outre ses difficultés d'application,

¹⁰ Décret n° 92-26 du 9 janvier 1992 portant statut particulier du corps des conservateurs des bibliothèques et du corps des conservateurs généraux des bibliothèques

¹¹ Décret n° 92-29 du 9 janvier 1992 portant statut particulier du corps des bibliothécaires

¹² Décret n° 2001-326 du 13 avril 2001 portant dispositions statutaires applicables au corps des assistants des bibliothèques.

conduirait certainement à une démotivation des acteurs, préjudiciable au projet dans son ensemble. C'est pourquoi il apparaît essentiel de rechercher des volontaires par la persuasion, et il ne peut pas y avoir de persuasion sans au préalable présenter le projet dans sa globalité et en faire apprécier son intérêt pour la bibliothèque. Le chapitre présentant les étapes du projet précise le moment choisi pour lancer cette communication interne.

Les formations dispensées étant intégrées aux cursus, je n'envisage pas la participation de personnel de catégorie C dans les cours et l'ingénierie pédagogique. Cette hypothèse a été exclue en raison d'un manque de légitimité de ces personnels aux yeux des étudiants et des enseignants. En revanche, l'organisation matérielle et technique pourrait concerner tous les personnels sans exclusive.

En l'état actuel des choses, avec peu de communication sur le projet, nous sommes trois volontaires à la BU sciences. Rassembler au moins six personnes semble un objectif réaliste pour l'année universitaire 2005/2006.

Mais en 2006/2007, en touchant 500 étudiants en L1/L2, 200 étudiants en M1, et 60 étudiants appartenant à d'autres catégories, il faudra compter 38 groupes au moins à former, soit 432 heures pour les formateurs¹³. En comptant le temps de mise à jour des cours, et de correction des travaux rendus, cette durée peut être quasiment multipliée par deux. Dans ces conditions, il est évident que l'équipe initiale sera insuffisante.

Pour pallier ce problème, la première solution consiste à recruter un professeur certifié de documentation à la bibliothèque. Une première demande de poste sera déposée au ministère chargé de l'enseignement supérieur en 2005, mais sans aucune garantie de succès. Par ailleurs, tout fonctionnaire qui souhaite effectuer des vacances doit solliciter de son administration d'origine une autorisation de cumul de rémunérations, en vertu du décret du 29 octobre 1936 relatif aux cumuls de rémunération et de fonctions. Aussi, sur la base de ce qui a été expérimenté à la BIUS Jussieu ainsi qu'en de nombreux établissements, le recours au monitorat étudiant me semble être une alternative intéressante.

¹³ Calcul effectué sur la base suivante : 25 groupes à 12 heures (L1/L2), 10 groupes à 10 heures (M1) et 3 groupes à 8 heures (autres catégories) soit $(25 * 12) + (10 * 10) + (4 * 8) = 432$

Le monitorat étudiant de l'enseignement supérieur est organisé par le décret n° 89-794 du 30 octobre 1989. L'article 1 indique que « les étudiants qui souhaitent se préparer à des fonctions d'enseignant-chercheur bénéficient d'une formation par l'enseignement et la recherche à ces fonctions dans le cadre du monitorat d'initiation à l'enseignement supérieur. » L'article 5 précise les modalités de leur contribution à l'enseignement : « Afin de s'initier à la pratique pédagogique, les moniteurs doivent assurer, annuellement, soixante-quatre heures de travaux dirigés ou quatre-vingt-seize heures de travaux pratiques ou toute combinaison équivalente en premier cycle ou exceptionnellement en second cycle. Ils sont soumis aux diverses obligations qu'implique leur activité d'enseignement et participent notamment au contrôle des connaissances et aux examens relevant de leur enseignement. L'exécution de ces tâches ne donne lieu ni à une rémunération supplémentaire ni à une réduction des heures d'enseignement. Aucune charge d'enseignement complémentaire ne peut leur être confiée. »

Les UE mises en place à Paris-Sud correspondant à 50 heures, le reliquat des charges de TD prévues, pourrait être avantageusement utilisé pour les formations documentaires¹⁴.

Les enseignants-chercheurs :

La coopération que l'on peut espérer de la part des enseignants est de trois ordres.

En premier lieu, ils peuvent participer à la construction de programmes de formations qui intègrent à part entière l'aspect documentaire dans les dispositifs pédagogiques et d'évaluation. Pour obtenir leur concours il est cependant nécessaire de les informer préalablement sur les spécificités de la recherche d'information, et de prendre en compte les besoins qu'ils peuvent exprimer.

En second lieu les enseignants peuvent être de précieux soutiens lorsqu'il s'agira de défendre la mise en place de formations auprès des instances décisionnaires de l'université ou d'obtenir des moyens supplémentaires. Il est donc préférable de s'en assurer auparavant.

En troisième lieu chacun sait que les enseignants sont susceptibles d'exercer un relais efficace de la bibliothèque auprès des étudiants qu'ils côtoient quotidiennement : il s'agit à la fois d'un rôle de transmission et de prescription

tant leur influence peut s'avérer déterminante.

Pour réaliser ces objectifs il est évident qu'on ne peut pas se contenter de recevoir les demandes d'enseignants, mais qu'il importe d'aller à leur rencontre et d'être persévérant.

1.2. Les ressources matérielles

La bibliothèque dispose actuellement d'une petite salle de formation équipée de 6 ordinateurs reliés au réseau de documentation électronique du SCD (périodiques, ouvrages de références, bases de données), ainsi que de matériel d'intervention transportable : un ordinateur portable et un vidéo-projecteur. En outre la salle de conférence de la BU a une capacité d'accueil de 50 places. Elle est équipée d'un vidéo-projecteur et d'un accès au réseau.

Ces moyens appréciables présentent toutefois quelques inconvénients quant à leur utilisation pour la formation des utilisateurs. La salle de formation d'une surface de 16 m² a une capacité d'accueil limitée à 12 places (2 personnes par ordinateur, la pièce ne pouvant pas du reste en accueillir davantage), ce qui complique la constitution et la répartition de groupes d'étudiants. La salle de conférence, si elle peut s'avérer utile à des séances de démonstration, n'est malheureusement pas adaptée à un enseignement qui s'appuie en grande partie sur la manipulation des outils de recherche d'information.

Sur le plan pédagogique, la configuration optimum est celle d'une salle pouvant accueillir entre 20 et 25 étudiants¹⁵, avec un ordinateur par personne. Il n'est pas indispensable que cet équipement soit situé dans la bibliothèque, les cours pouvant se dérouler dans d'autres locaux de l'université. Toutefois, dans ce dernier cas, la bibliothèque serait dépendante de l'université et soumise à une forte concurrence pour la réservation de salles équipées. De plus l'accès aux ressources électroniques et au catalogue de la bibliothèque ne serait pas garanti partout. En revanche, des équipements gérés par la BU lui assureraient une indépendance et une gestion facilitée de la logistique. Une telle salle pourrait servir par ailleurs à la formation interne du personnel de la bibliothèque. Sur le plan pédagogique, la proximité des

¹⁴ Par précaution j'ai tout de même fait une estimation de ces coûts pour 2006/2007. Cf.1.3

¹⁵ Ces effectifs correspondent également à ceux des groupes de TD dans l'université.

salles de lecture serait aussi un atout pour organiser des TP. Le SCD a demandé à un programmiste d'étudier le réaménagement du 1er étage et du hall d'exposition de la BU. Un espace de formation pourrait être ajouté à cette étude. En tout état de cause, la bibliothèque dispose d'une surface utile considérable qui, à l'heure actuelle, n'est pas exploitée à la mesure des possibilités.

En complément, la formation nécessite une extension des licences d'utilisation des ressources électroniques et des ouvrages de références en ligne, ainsi que l'acquisition de logiciels de gestion de données bibliographiques destinés aux étudiants en master ou doctorat.

Les moyens à mettre en œuvre sont proposés au titre de la négociation du contrat quadriennal 2006-2009. Des financements complémentaires peuvent néanmoins être demandés à l'université au titre des enveloppes MOP (Modernisation des Outils Pédagogiques), BQP (Bonus Qualité Pédagogie) ou « développement des TICE ». Dans l'attente d'investissements à la bibliothèque, les besoins en locaux équipés seront traités au cas par cas avec les enseignants.

1.3. Estimation financière

Les coûts d'investissements pour la création, dans la bibliothèque, d'une nouvelle salle de formation seront connus en 2006. Mais à partir d'exemples extérieurs¹⁶, on peut en faire une première estimation prévisionnelle.

Coûts d'investissement (TTC)

- Une salle de formation sécurisée

Etude technique et architecturale : 7000 €

Aménagement, câblages et sécurité : 80 000 €

Mobilier (tables, chaises, écran, tableau) : 12 000 €

- 21 micro-ordinateurs et une imprimante : 31 500 + 2000 = 33 500 €

- 1 vidéo-projecteur : 2500 €

Total des investissements : 135 000 euros

¹⁶ Sur la bases des coûts constatées à la BU section pharmacie à Châtenay-Malabry et à la BU sciences de Lyon 1

Coûts de fonctionnement pour la première année universitaire avec la salle

- Produits documentaires

Extension licences d'accès aux ressources documentaires électroniques : 10 000 €

- Logiciels

Acquisition de 3 licences d'exploitation de logiciels de gestion de données bibliographiques : 1500 €

Matériel pédagogique :

Supports de cours distribués aux étudiants : environ 5 centimes € par page photocopiee Estimation coût en 2006/2007, pour une moyenne de 15 pages distribuées par étudiants :

$(500 \times 15) \times 0.05 = 375 \text{ €}$

- Il faut prévoir la maintenance du matériel informatique.

- Dépenses de personnel extérieur à la bibliothèque :

Vacation étudiants¹⁷ : 500 heures x 14 = 7000 €

Total fonctionnement : 18 875 euros

2. Formations des formateurs

Une formation des formateurs peut être réalisée en interne par un ou plusieurs responsables ou en faisant appel à des intervenants extérieurs, mais il me semble important qu'elle réunisse l'ensemble des personnes concernées en même temps, ceci afin de permettre à chaque formateur de confronter ses conceptions à celles de ses collègues et, in fine, d'harmoniser les pratiques. Outre le fait de former, ce type d'expérience est l'occasion de créer un esprit d'équipe. En ce sens elle ne devrait pas être réservée qu'aux nouveaux formateurs, et il serait souhaitable qu'elle se renouvelle chaque année. Par la réactualisation, chacun pourra être amené à faire le point sur ses pratiques, et ainsi participer à l'amélioration de la formation des utilisateurs. Une formation courte devrait s'avérer suffisante et a des chances d'être mieux acceptée du personnel, elle s'apparenterait alors -en

¹⁷ En cas d'impossibilité de mise à disposition de moniteurs doctorants, j'ai estimé les coûts de rémunération de vacataires étudiants, charges comprises (source SCD Lyon 1).

employant une métaphore sportive- à un entraînement avant l'épreuve, ou à une remise en forme pour ce qui concerne les personnes expérimentées.

Cette formation de formateurs pourrait s'articuler entre des phases actives : mise en situation de formation et des phases réflexives : débats et observations.

Pour réussir à mobiliser tout le monde au même moment, la durée de ce type de formation sera particulièrement limitée : on peut raisonnablement envisager trois demi journées en septembre. Par ailleurs, rappelons que les outils pédagogiques mis à disposition des formateurs pour leurs cours comprendront le support de cours, les pages de commentaires, et le plan-guide de l'intervention. Les exercices et les tests proposés pourraient être progressivement enrichis par les uns et les autres. Pour en faciliter la mutualisation, nous prévoyons de constituer un fichier centralisé de questions ordonné en 10 domaines de connaissance, et accessible à distance :

A - La préparation de la recherche documentaire

B - La typologie des documents

C - Les ouvrages de références

D - L'utilisation des opérateurs booléens, de proximité, et des troncatures

E - La recherche dans les catalogues de bibliothèques, et les catalogues collectifs

F - La compréhension et la présentation des références bibliographiques

G - La classification Dewey et la cotation

H - L'utilisation des bases de données et des périodiques électroniques

I - L'utilisation des outils de recherche sur le Web

J - L'exploitation de l'information

Pour ce qui me concerne, je vais participer en octobre 2004 à une formation de formateurs, dans le cadre des modules de spécialisation de la formation initiale des bibliothécaires d'Etat. Cette session a pour but l'acquisition de méthodes pédagogiques favorisant l'apprentissage, la détermination d'objectifs de formation et l'utilisation d'outils d'évaluation. Pour la compléter, les connaissances acquises pendant ma formation généraliste à l'Enssib, et les conseils reçus de collègues expérimentés seront également précieux. Par ailleurs une étude¹⁸ a montré que

¹⁸ Elisabeth COLLANTES, Anne-Céline DUBOIS, Michèle FRANCOIS, et al. *Former les étudiants à la maîtrise de l'information : pratiques et besoins des formateurs*. Villeurbanne : École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, 2003. 60-XV f.

l'autoformation est une pratique courante chez les formateurs en documentation. Ces pratiques d'autoformation sont extrêmement proches des modalités de préparation des cours. Si « c'est en forgeant que l'on devient forgeron », c'est aussi pour une part non négligeable « en formant que l'on devient formateur ».

Il me paraît encore prématuré de décider quel sera mon rôle en ce qui concerne la formation de formateurs à mettre en place à la bibliothèque en 2005.

3. Les étapes du projet

3.1. Les prémices (de mai à septembre 2004)

Le calendrier de mise en place du LMD m'a incité à m'intéresser au volet licence lors de mon stage en établissement de mai 2004. Cette période d'extension et de renouvellement de l'offre de formation était propice à des propositions de nouveaux enseignements, et la bibliothèque a saisi cette opportunité pour introduire une nouvelle offre de formation à l'information.

La mise en place d'un module commun et obligatoire de méthodologie étant improbable en sciences, il m'est apparu qu'il fallait dans un premier temps rechercher des partenariats au cas par cas, afin de mettre en place des offres concertées, susceptibles d'être plus tard généralisées si leur utilité est reconnue. En l'état actuel des choses, les formations à l'information, n'ont pas encore la légitimité qui permettrait de les systématiser, ce qui impose une démarche progressive. J'ai donc pris contact, en mai 2004, avec certains responsables de modules méthodologiques dans les filières qui souhaitaient les maintenir ou les rénover. Ces contacts ont d'ores et déjà permis de réaliser quelques avancées significatives.

Pour l'année universitaire 2004/2005, la BU prend part à un module optionnel de DEUG 2 intitulé « Communication scientifique », pour une durée de 8 heures. Il s'agit d'une formation aux outils de recherche et d'exploitation de l'information, dans le contexte de projets d'étude confiés aux étudiants. Il est d'ailleurs prévu que la BU soit associée à l'évaluation des travaux rendus.

Pour l'offre de LMD en construction, en L1 et L2, la Faculté des sciences a déjà approuvé deux propositions de formations initiées par la bibliothèque.

Tout d'abord, un module « Recherche bibliographique et exposés scientifiques » obligatoire devrait être instauré dans 9 parcours en L1S2 : Chimie-Physique, Chimie, Matériaux, Physique et applications (via Physique-Chimie), Physique fondamentale (via Physique-Chimie), Information Systèmes Technologie (via Physique-Chimie), licence professionnelle d'optronique (via Physique-Chimie), Physique-Mécanique (via Physique-Chimie), et Physique-Chimie.

Ensuite, un module « Formation à l'information scientifique et technique » serait inscrit en option dans toutes les autres mentions et parcours en L2S3 et L2S4. Cette formation, entièrement sous la responsabilité de la bibliothèque, est destinée à toucher les étudiants ne bénéficiant pas de modules obligatoires en recherche d'information, et à faire mieux connaître notre offre. Les étudiants souhaitant préparer le C2i¹⁹ niveau 1 (Certificat Informatique et Internet), requis pour le concours de professeur des écoles, sont également un public potentiel du module. Outre l'aspect technologique important, nous avons noté que le C2i fait explicitement référence à des compétences informationnelles que la bibliothèque est tout à fait en mesure d'apporter.

3.2. De septembre 2004 à septembre 2005

L'année universitaire 2004/2005 constitue une étape majeure de notre plan de formation, car elle permet de jeter les bases de coopérations appelées à durer dans le cadre du LMD, particulièrement en cycle Licence.

- La première action consiste à inscrire le projet de développement de la formation des utilisateurs dans les propositions du SCD pour le contrat quadriennal de développement 2006/2009, notamment en ce qui concerne les moyens à mettre en œuvre.

¹⁹ Le Certificat de compétences informatique et internet (C2i®) niveau 1 a été institué dans le but de développer et de renforcer la maîtrise des technologies de l'information et de la communication par les étudiants en formation dans les établissements d'enseignement supérieur. Son rôle est de :

- spécifier les compétences que l'enseignement supérieur permettra aux étudiants d'acquérir au cours de leurs études universitaires. Une circulaire parue au BOEN du 9/05/2002 en fixe les modalités de mise en œuvre et de validation ;
- attester de la maîtrise d'un ensemble de compétences nécessaires à l'activité même de l'étudiant au cours de son cursus d'enseignement supérieur. (cf. http://www.educnet.education.fr/chrgt/C2i_referentiel.doc)

- La création intra muros d'une nouvelle salle de formation doit faire l'objet, avec l'aide d'un intervenant extérieur, d'une programmation technique et architecturale. L'objectif pour 2004/2005 est la mise au point d'un APS (avant-projet sommaire). Cette phase doit permettre de préciser la composition générale en plan et en volume, vérifier la compatibilité de la solution retenue avec les contraintes du programme, proposer les dispositions techniques, établir une estimation du coût prévisionnel des travaux, et préciser le calendrier de réalisation²⁰.
- En liaison avec les enseignants, seront élaborés le schéma et l'articulation des interventions, ainsi que les modalités de mise en œuvre du module « Recherche bibliographique et exposés scientifiques ». Equivalent à une ½ UE dans la distribution adoptée à l'université Paris-Sud, ce module représente 25 heures d'enseignement, dont 12 ou 14 seront pris en charge par la bibliothèque. Le public potentiel de la formation est compris entre 120 et 160 étudiants.
- Une maquette de cours sera conçue également pour le module « Formation à l'information scientifique et technique » à partir du choix d'une thématique transdisciplinaire servant de fil conducteur, inspirée de la formation « recherche documentaire » mise en place en 1^{ère} année à l'université Lyon 1. Ce module, sous l'entière responsabilité de la BU, représente 25 heures, décomposées en 16 heures d'enseignements intégrés (cours et TD) et 9 heures de travaux personnels non encadrés (projet d'étude).
- L'étude des documents préparatoires à la nouvelle offre a révélé d'autres créneaux susceptibles d'intégrer une formation documentaire. Ce sont là des objectifs de prospections prioritaires en 2004/2005. En licence mention Biologie notamment, j'ai repéré une UE de méthodologie obligatoire en L1S2, dont le contenu n'est pas encore complètement défini. En licence mention Biologie-Chimie et mention Géosciences, les offres sont encore incomplètes.
- Parallèlement, l'année universitaire 2004/2005 doit être consacrée à la préparation logistique des formations. Pour la constitution d'une équipe de formateurs au sein de la bibliothèque, un premier temps sera consacré à l'information et la communication sur le projet afin d'éveiller les vocations. Le

²⁰ Cf. décret n° 93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par des maîtres d'ouvrage publics à des prestataires de droit privé [en ligne]. [réf. du 18 septembre 2004]. Disponible sur internet : <<http://www.legifrance.gouv.fr>>

recrutement de volontaires pourrait avoir lieu entre mars et avril 2005, serait suivi de quelques réunions préparatoires et d'une première session de formation de formateurs début septembre 2005. Cette période a l'avantage d'être située après les congés d'été, lorsque le personnel est le plus reposé et le plus réceptif. De plus la mise en application est presque immédiate.

- Une première demande de poste, pour le recrutement d'un PRCE de documentation (Professeur certifié), sera déposée au Ministère chargé de l'enseignement supérieur.
- La recherche de financements complémentaires auprès de l'université doit être envisagée dès cette année. Ainsi un dossier sera déposé avant juillet 2005 pour l'attribution de crédits des enveloppes MOP (Modernisation des Outils Pédagogique), BQP (Bonus Qualité Pédagogie), ou « Développement des TICE ». Si besoin, cette action peut être prolongée par la promotion du dossier directement auprès du CEVU, qui « réalise l'expertise, avant proposition au CA, des projets d'innovation pédagogique ».

3.3. De septembre 2005 à septembre 2006

L'année universitaire 2005/2006 peut s'avérer décisive dans le développement et la consolidation des formations, car elle verra la mise en œuvre des premiers projets finalisés en 2004/2005.

- L'objectif à minima est la concrétisation des formations pour les modules « Recherche bibliographique et exposés scientifique » et « Formation à l'information scientifique et technique ».
- Selon les avancées réalisées l'année précédente, des contributions à l'UE « méthodologie » de la licence mention Biologie, viendront compléter ces premiers résultats.
- La participation au module « Communication scientifique » sera reconduite en L2, de même que les formations déjà existantes en 2004/2005, notamment celle qui concerne la licence professionnelle « industries chimiques et pharmaceutiques - spécialité chimie analytique ».
- La prospection auprès des autres filières de licence doit être poursuivie selon les opportunités (notamment pour les mentions Informatique, Mathématiques,

Physique), mais l'objectif prioritaire est de construire et proposer une nouvelle offre à destination des étudiants en master, pour une première mise en œuvre en 2006/2007. Pour cela il importera d'identifier les besoins spécifiques des spécialités et d'adapter son offre.

- Parallèlement, l'année universitaire 2005/2006 doit être consacrée à la préparation logistique des formations : recrutement et formation de l'équipe de formateurs à la BU, renforcement des moyens humains selon les besoins prévus pour 2006/2007. Les renforts pourraient être assurés par le financement d'heures supplémentaires, la création d'un poste de PRCE à la BU sciences, ou le recrutement de moniteurs étudiants.

- Avec l'aide du prestataire déjà cité, le programme de création d'une nouvelle salle de formation sera mis à jour et précisé par un APD (avant-projet définitif) ou cahier des charges final. Cette phase doit permettre de déterminer les surfaces détaillées de tous les éléments du programme, d'arrêter en plans et coupes les dimensions de l'ouvrage, ainsi que son aspect, [...] d'établir l'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux, décomposés en lots séparés, et de permettre au maître de l'ouvrage d'arrêter définitivement le programme.²¹ Selon la nature et l'ampleur des travaux (simple aménagement ou décroissement), le projet sera géré par le SCD ou bien par l'université pour la mise en place du dossier de consultation des entreprises, permettant le lancement de la procédure d'appel d'offre. Ce plan d'étape étant conçu en septembre 2004, il est tout à fait impossible de fournir un calendrier plus précis du programme. Toutefois, compte tenu de nos objectifs de développement des formations, la date de livraison souhaitée de l'ouvrage a été fixée à juillet 2007.

3.4. De septembre 2006 à septembre 2007

L'année universitaire 2006/2007 devrait représenter un renforcement des formations documentaires. Le but est de pérenniser les formations réalisées en 2005/2006 et d'en augmenter le nombre, notamment avec la mise en œuvre de

²¹ *Ibidem*

nouvelles interventions en master. Nous espérons toucher entre 400 et 500 étudiants en L1/L2, et entre 100 et 200 en M1.

- La prospection auprès des filières de licence et master doit être poursuivie selon les opportunités, mais l'objectif prioritaire est de construire et proposer une nouvelle offre à destination des doctorants, pour une première mise en œuvre en 2007/2008. Compte tenu des spécificités du travail de thèse, il est inutile que ces formations soient institutionnalisées. Elles pourront être proposées via les écoles doctorales ou les CIES (Centre d'initiation à l'enseignement supérieur), en association avec l'URFIST de Paris.

- Une nouvelle prospection sera engagée en direction des filières de l'institut de formations des ingénieurs, après avoir analysé leurs besoins.

- Cette année une première évaluation de l'impact des formations sur les étudiants et sur l'utilisation de la bibliothèque universitaire, sera menée selon des critères définis dans le chapitre 4.

- Enfin, pourrait être soulevée la question de la généralisation des formations à l'information en L1, en menant une première campagne de communication en direction des différentes instances et composantes non impliquées.

- Comme chaque année, 2006/2007 devra être consacrée à la préparation logistique des formations : recrutement et formation de l'équipe de formateurs à la BU, renforcement des moyens humains selon les besoins prévus pour 2007/2008.

- Enfin l'organisation des horaires et des locaux pour 2007/2008 sera liée à l'avancement du programme de création de la nouvelle salle de formation dans la BU.

3.5. De septembre 2007 à septembre 2008

L'année universitaire 2007/2008 est la dernière prise en compte dans le plan, et doit constituer son achèvement, en tous cas pour ce qui est de l'inscription des formations aux cursus. Le but est de pérenniser les formations mises en place les deux années précédentes, d'en augmenter le nombre et de les stabiliser à un niveau correspondant à 60 % des effectifs étudiants en L1 ou L2, et 50 % pour le master 1^{ère} année.

- A ce stade la question de la généralisation des formations à l'information a plus de chance d'être entendue. Une seconde campagne de communication sera menée en direction des réfractaires, si possible en impliquant des personnalités extérieures de différents horizons : enseignants-chercheurs, bibliothécaires, responsables institutionnels.

4. Evaluation et suivi

Facteur d'autonomisation, la formation documentaire doit amener les étudiants à un comportement plus actif dans l'appropriation des connaissances. Notre approche basée sur des réalisations extérieures²² fait l'hypothèse que cette évolution doit se traduire par une utilisation plus intensive des ressources et services documentaires. De plus la formation est également porteuse d'une image dynamique de la bibliothèque qui doit susciter un intérêt renouvelé de la part des publics touchés, et provoquer une hausse de sa fréquentation. Par l'évaluation il s'agit donc de s'assurer, au fur et à mesure de l'avancement du plan, que ces impacts sont réels et appréciables. Nous avons donc sélectionnés des indicateurs aptes à en mesurer les résultats :

- Evolution de la demande de renseignements au sein de la bibliothèque (mise en place d'une typologie des demandes)
- Statistiques de prêts et fréquentation de la bibliothèque
- Statistiques de consultation des différentes ressources électroniques

Ces données seront recueillies par le biais d'enquêtes ou d'observations consignées dans un tableau de bord des renseignements à mettre en place en 2005, et pour une autre part extraites des fichiers statistiques de la bibliothèque ou établies à partir de requêtes sur le SIGB.

L'évaluation de l'impact des formations documentaires sur les résultats universitaires des étudiants ne peut pas être de notre ressort. Mais je serais très favorable à ce que des chercheurs spécialisés en sciences sociales en fassent un objet d'étude dès la fin de la première année d'expérience. Ils peuvent compter sur ma collaboration pleine et entière.

²² Cf. Bilans des expériences menées dans les universités de Nice, Lille 3, Paris 3, Strasbourg 1, Toulouse 1 etc.

D'autre part le projet formation doit nécessairement s'accompagner d'un suivi impartial et régulier.

En premier lieu il faudra tenir compte des observations faites lors d'échanges informels entre les différents partenaires, et surtout des retours d'expériences demandés à chacun des formateurs, en fin d'année universitaire. Ces témoignages, et en particulier les problèmes rencontrés, devraient être débattus lors de réunions-bilans annuelles de l'équipe « formation », ce qui laisserait le temps de trouver les remèdes adéquats et d'en tirer des enseignements pour la suite du projet. La première réunion bilan est prévue pour juin 2006.

En second lieu une série d'indicateurs de suivi sera utilisée afin de mesurer de façon juste l'état d'avancement du plan et la qualité des formations.

- Rapport du nombre d'étudiants formés en regard des objectifs intermédiaires indiqués dans le plan
- nombre d'étudiants formés par filière et cycles universitaires
- Qualité des travaux bibliographiques produits par les étudiants (cela suppose une évaluation associant bibliothécaires et enseignants)
- Eventuellement résultats de tests de niveau proposés aux étudiants en fin de formation, sous la forme de questionnaires
- Enquête de satisfaction auprès des étudiants et enseignants-chercheurs (questionnaire d'auto-évaluation)

L'ensemble de ces paramètres sera analysé dans un rapport d'activité annuel établi en septembre pour l'année universitaire précédente. Le premier rapport réalisé de cette manière sera remis en septembre 2006 (pour l'année universitaire 2005/2006).

Conclusion

Au terme de cet exposé, plusieurs points méritent d'être soulignés. Tout d'abord, les formations à l'information reposent sur une spécificité : l'apprenant doit acquérir la connaissance des lieux, des ressources et de leur organisation interne, mais il doit aussi pouvoir manipuler les outils d'information pour effectuer les recherches nécessaires à son apprentissage. En effet, une compétence repose sur la capacité à mobiliser en situation de travail différents savoirs, elle ne peut donc s'acquérir qu'en situation de travail, par la pratique. Cela favorise l'implication de l'étudiant dans sa propre formation, et contribue du même coup à sa future autonomie personnelle et professionnelle. Ensuite, dans le contexte technologique actuel, la capacité à évaluer de manière critique la qualité de l'information trouvée est déterminante, si l'on veut vraiment tirer profit des nouvelles voies d'accès à l'information. En ce sens le bon usage de l'information fait partie des apprentissages pour la vie, et à ce titre devrait être reconnu comme une compétence générique requise pour tous les étudiants des divers cycles d'étude.

A l'université Paris-Sud, les formations mises en place par la BU sciences seront nécessairement intégrées aux activités des programmes universitaires, c'est là une des caractéristiques essentielles du projet. Le plan de développement présenté se veut réaliste, et privilégie la pérennité des formations proposées par rapport à un développement précipité. C'est pourquoi la généralisation du dispositif n'est pas envisagée, tout au moins dans les limites temporelles fixées. La mise en œuvre d'un tel projet n'ira pas sans embûche, cependant le suivi proposé permettra d'effectuer rapidement les réajustements, et de maintenir le cap.

Ce travail a été l'occasion d'approfondir ma réflexion sur les formations à l'information, leur contenu et leur organisation. En étudiant le rôle de ces activités, j'ai constaté qu'il s'inscrit au cœur des préoccupations actuelles des bibliothèques, notamment en favorisant leur ouverture sur l'environnement universitaire.

Bibliographie thématique

Bibliothèque(s) et université Paris-Sud

Application Statistique Interactive des Bibliothèques Universitaires : les bibliothèques universitaires en chiffre [en ligne]. Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, sous-direction des bibliothèques et de la documentation. (réf. du 4 septembre 2004).

Disponible sur Internet :

<<http://www.sup.adc.education.fr/asibu/>>

Guide pratique de l'université Paris-Sud. 1997/1998, 1999/2000, 2003/2004

Bienvenue à l'université Paris-Sud 11 [en ligne]. (réf. du 4 septembre 2004).

Disponible sur Internet : <<http://www.u-psud.fr>>

MIGEON, Martine. Situation des inscriptions administratives au 18 janvier 2004 [en ligne]. Université Paris-Sud 11, Direction des affaires générales. (réf. du 4 septembre 2004). Disponible sur Internet :

<http://www.u-psud.fr/Psud-infos.nsf/FILE/suivi_inscriptions_18_01_041.pdf>

Synthèses sur la formation des utilisateurs

BERNHARD, Paulette. Apprendre à maîtriser l'information : des habiletés indispensables dans une société du savoir. *Education et francophonie, revue scientifique virtuelle*. [en ligne]. 1998, vol. XXVI, n°1. ACELF Association Canadienne d'Éducation de Langue Française (réf. Du 4 septembre 2004).

Disponible sur Internet :

<<http://www.acelf.ca/revue/XXVI-1/articles/09-bernhard.html>>

BRETELLE-DESMAZIÈRES, Danièle ; COULON, Alain ; POITEVIN, Christine. *Apprendre à s'informer, une nécessité : évaluation des formations à l'usage de l'information dans les universités et les grandes écoles françaises*. Saint-Mandé : Association internationale de recherche ethnométhodologique, 1999. 114 p.
ISBN 2-909915-05-0

COLAS, Alain. La formation à l'usage de l'information dans l'enseignement supérieur. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1999, t. 44, n° 1, p. 24-29.

DESHOULLIÈRES, Bruno ; NACHER, Claire ; PANIJEL, Claire. Synthèse de l'atelier "Enseignement supérieur" des Assises pour l'éducation à l'information [en ligne]. Assises Nationales pour l'éducation à l'information : Clés pour la réussite, de la maternelle à l'université.-11-12 mars 2003. (réf. du 4 septembre 2004). Disponible sur Internet :

<http://www.ccr.jussieu.fr/urfist/Assises/Ass-synthAtSup.htm>

GILBERT, Julie. La formation à l'usage de l'information dans les bibliothèques universitaires. *Documentation et bibliothèques*, 2001, vol.47, n° 1, p. 15-25.

LOSFELD, Gérard. Conclusions générales des Assises nationales pour l'éducation à l'information 11-12 mars 2003 [en ligne]. Assises Nationales pour l'éducation à l'information : Clés pour la réussite, de la maternelle à l'université.-11-12 mars 2003. (réf. du 4 septembre 2004). Disponible sur Internet :

<http://web.ccr.jussieu.fr/urfist/Assises/Ass-Losfeld.htm>

RIONDET, Odile (dir.). *Former les utilisateurs de la bibliothèque*. Villeurbanne : Presses de l'ENSSIB, 2000. 239 p. La boîte à outils ; 10.
ISBN 2-910227-32-4

RIONDET, Odile. Formation des étudiants à l'information. *Bulletin des bibliothèques de France*, 2000, t. 45, n° 2, p. 112-113.

PANIJEL, Claire. La formation documentaire des étudiants de premier cycle en France : Situation et perspectives [en ligne]. Communication pour le 30ème atelier annuel sur la formation documentaire (WILU AAFD 2001). 16-18 mai 2001, Carleton University, Ottawa, Canada. (réf. du 4 septembre 2004).

Disponible sur Internet :

<http://www.ccr.jussieu.fr/urfist/wilu/wilu00.htm>

Gestions de projet, outils d'organisation

CALENGE, Bertrand. *Accueillir, orienter, informer : l'organisation des services aux publics dans les bibliothèques*. Paris : Cercle de la Librairie, 1999. 444 p. Bibliothèques.

ISBN 2-7654-0777-0

CARBONE, Pierre (dir.). *Construire des indicateurs et tableaux de bord*. Paris : Tec et Doc ; Villeurbanne : Presses de l'Enssib, 2002. 256 p. La boîte à outils ; 15
ISBN 2-7430-0550-5 / ISBN 2-910227-45-6

COLLANTES, Élisabeth ; DUBOIS, Anne-Céline ; FRANCOIS, Michèle, et al. *Former les étudiants à la maîtrise de l'information : pratiques et besoins des formateurs* [Mémoire de recherche DCB]. Villeurbanne : École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, 2003. 60-XV f.

DENNERY, Marc. *Piloter un projet de formation : du diagnostic des besoins à la mise sous assurance qualité*. [2^e éd.]. Paris : ESF Éditeur, 2003. 215 p. Formation permanente, n° 153.

ISBN 2-7101-1630-8

DOURY-BONNET, Juliette. Formation à la maîtrise de l'information et mutualisation des connaissances : rencontres nationales des Urfist. *Bulletin des bibliothèques de France*, 2003 t. 48, n° 1, p. 115.

HATT, Guillaume. *L'inscription des compétences documentaires dans une démarche disciplinaire en liaison avec la réforme "LMD"* [Projet professionnel personnel de bibliothécaire]. Villeurbanne : École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, 2003. 47- XII f.

MORVAN, Olivier. *La formation des usagers à la Bibliothèque universitaire Evry Val d'Essonne définition d'une politique de développement et modalités de mise en oeuvre* [Projet professionnel personnel de bibliothécaire]. Villeurbanne : École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, 2000.

PANIJEL, Claire (coord.). *Former les étudiants à la maîtrise de l'information : Repères pour l'élaboration d'un programme* [en ligne]. Ministère de l'Éducation Nationale, de la Recherche et de la Technologie, Sous Direction des Bibliothèques et de la Documentation (réf. du 4 septembre 2004). Disponible sur Internet :

<<http://www.sup.adc.education.fr/bib/Publ/Formations.pdf>>

PIOLAT, Annie. *La recherche documentaire : manuel à l'usage des étudiants, doctorants et jeunes chercheurs*. Marseille : Solal, 2002. 150 p. Psychologie. ISBN 2-914513-30-5

FORMIST : Réseau francophone pour la formation à l'usage de l'information dans l'enseignement supérieur [en ligne]. École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques. [réf. du 4 septembre 2004]. Disponible sur Internet :

<<http://formist.enssib.fr/>>

Études de cas, compte rendus d'expériences

CARON, Valérie. *Formation et autoformation des usagers au SCD de l'Université de la Réunion* [Rapport de stage DCB]. Villeurbanne : École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, 2002. 37f.

FAYET, Sylvie. Méthodologie documentaire : Formation des étudiants de deuxième et troisième cycles à Paris IV. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1999, t. 44, n° 1, p. 50-55.

HOUVET Danielle ; KÉRIGUY, Jacques ; MARIE, Chantal. La formation des utilisateurs : Bibliothèque de l'université de Toulon et du Var. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1999, t. 44, n° 1, p. 44-49

Inventaire et bilan des formations documentaires [en ligne]. SCD de l'université des sciences sociales - Toulouse 1 (réf. du 4 septembre 2004). Disponible sur Internet :

<<http://www.biu-toulouse.fr/uss/scd/MenuFormation.htm>>

LINK-PEZET, Jo ; LACOMBE-CARRAUD Élisabeth. Former des formateurs : L'expérience de l'URFIST de Toulouse. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1999, t. 44, n° 1, p. 60-69.

MONTALESCOT, Clémence. *Les missions communication et formation des usagers* [Rapport de stage DCB]. Villeurbanne : École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, 2003. 29-XXIV f.

MORLAT, Isabelle. *La formation des usagers à Paris IV complémentarité des actions entre SCD et Université* [Mémoire d'étude DCB]. Villeurbanne : École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, 2003. 83-XLI f.

PROULX, Madeleine. Journal de bord d'une formation documentaire en 1998-1999. *Documentation et bibliothèques*, 1999, vol. 45, n°3, p. 109-115.

Les publics : usages et besoins

ALAVA, Séraphin. Médiation(s) et métier d'étudiant. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1999, t. 44, n° 1, p. 8-15.

COULON, Alain. *Le métier d'étudiant : L'entrée dans la vie universitaire*. Paris : Presses universitaires de France, 1997. 219 p. Politique d'aujourd'hui.

ISBN 2-13-048864-1

COULON, Alain. Un instrument d'affiliation intellectuelle : L'enseignement de la méthodologie documentaire dans les premiers cycles universitaires. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1999, t. 44, n° 1, p. 36-42.

DENECKER, Claire. *Les compétences documentaires : des processus mentaux à l'utilisation de l'information*. Villeurbanne : Presses de l'ENSSIB, 2002. 208 p.

ISBN 2-910227-38-3

KOENIG, Marie-Hélène. *Connaître les publics : savoir pour agir*. Villeurbanne : Institut de Formation des Bibliothécaires, 1998. 152 p. La boîte à outils, 8.

ISBN 2-910966-08-9

MITTERMEYER, Diane ; QUIRION, Diane. Etude sur les connaissances en recherche documentaire des étudiants entrant en 1^{er} cycle dans les universités québécoises [en ligne]. Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec (réf. du 4 septembre 2004). Disponible sur Internet :

<<http://www.crepuq.qc.ca/documents/bibl/formation/etude.pdf>>

Informations juridiques et réglementaires

DUBOIS, Anne-Céline. *LMD et formation à la recherche documentaire en bibliothèque universitaire : rupture ou continuité* [Mémoire d'étude DCB]. Villeurbanne : École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, 2004. 82- XXXI f.

GIRARD, Christine. Formation à la maîtrise de l'information à l'heure de l'harmonisation européenne : problématiques et perspectives. *Bulletin des bibliothèques de France*, 2003, t. 48, n° 6, p. 87-89.

Légifrance : le service public de la diffusion du droit. Arrêté du 30 avril 1997 relatif au diplôme d'études universitaires générales Sciences et technologies et aux licences et maîtrises du secteur Sciences et technologies, titre II, article 6 : Instauration d'une unité d'enseignement de méthodologie du travail universitaire [en ligne]. Direction des journaux officiels (réf. du 4 septembre 2004).

Disponible sur Internet :

<<http://www.legifrance.gouv.fr>>

Légifrance : le service public de la diffusion du droit. Décret n° 85-694 du 4 juillet 1985 sur les services de la documentation des établissements d'enseignement supérieur relevant du ministre de l'éducation nationale, [modifié par décret n° 91-320 du 27 mars 1991]. Direction des journaux officiels (réf. du 4 septembre 2004).

Disponible sur Internet :

<<http://www.legifrance.gouv.fr/>>

Légifrance : le service public de la diffusion du droit. Décret n° 2002-482 du 8 avril 2002 portant application au système français d'enseignement supérieur de la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur [en ligne]. Direction des journaux officiels (réf. du 4 septembre 2004). Disponible sur Internet :

<<http://www.legifrance.gouv.fr/>>

Pédagogie et évaluation des actions de formations

BEAU, Dominique. *La boîte à outils du formateur : 100 fiches de pédagogie* [4^e éd.]. Paris : Éditions d'organisation, 2002. 243 p.

ISBN 2-7081-2778-0

COULON, Alain. *Penser, classer, catégoriser, l'efficacité de l'enseignement de la méthodologie documentaire dans les premiers cycles universitaires : le cas de l'Université de Paris 8*. Saint-Mandé : Association internationale de recherche ethnométhodologique, 1999. 65 p.

ISBN 2-909915-04-2

FOURMI : formations universitaires aux méthodologies de l'information - GREMI (Groupe de Réflexion sur l'Enseignement des Méthodologies de l'Information) [en ligne]. Unité régionale de formation à l'information scientifique et technique de Paris (réf. du 4 septembre 2004).

Disponible sur Internet :

<<http://www.ccr.jussieu.fr/urfist/fourmi.htm> >

RAYNAL, Françoise ; RIEUNER, Alain ; POSTIC, Marcel (Préf.). *Pédagogie : dictionnaire des concepts clés : apprentissages, formation, psychologie cognitive* [2^e éd.]. Paris : ESF, 2003. 420 p. Pédagogies. Outils.

ISBN 2-7101-1309-0

Formations et TIC

CERIMES - Centre de ressources et d'informations sur les multimédias pour l'enseignement supérieur [en ligne]. Ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche (réf. du 4 septembre 2004). Disponible sur Internet :

<<http://www.cerimes.education.fr/index.php>>

Educnet : Les nouvelles technologies dans l'enseignement supérieur français [en ligne]. Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Direction de la technologie, sous-direction des technologies de l'information et de la communication pour l'éducation (SDTICE) (réf. du 4 septembre 2004). Disponible sur Internet :

<<http://www.educnet.education.fr/superieur/default.htm> >

LEWANDOWSKI, Jean-Claude. *Regards croisés sur les nouvelles façons de former : le e-learning, enjeux et outils*. Paris : Éditions d'Organisation, 2003. 373 p. Regards croisés.

ISBN 2-7081-2992-9

GUIR, Roger (dir.). *Pratiquer les TICE : former les enseignants et les formateurs à de nouveaux usages*. Bruxelles : De Boeck, 2002. 298 p. Pédagogie en développement.

ISBN 2-8041-3822-4

REPERE : Ressources électroniques pour les étudiants, la recherche et l'enseignement [en ligne]. École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques. (réf. du 4 septembre 2004). Disponible sur Internet :

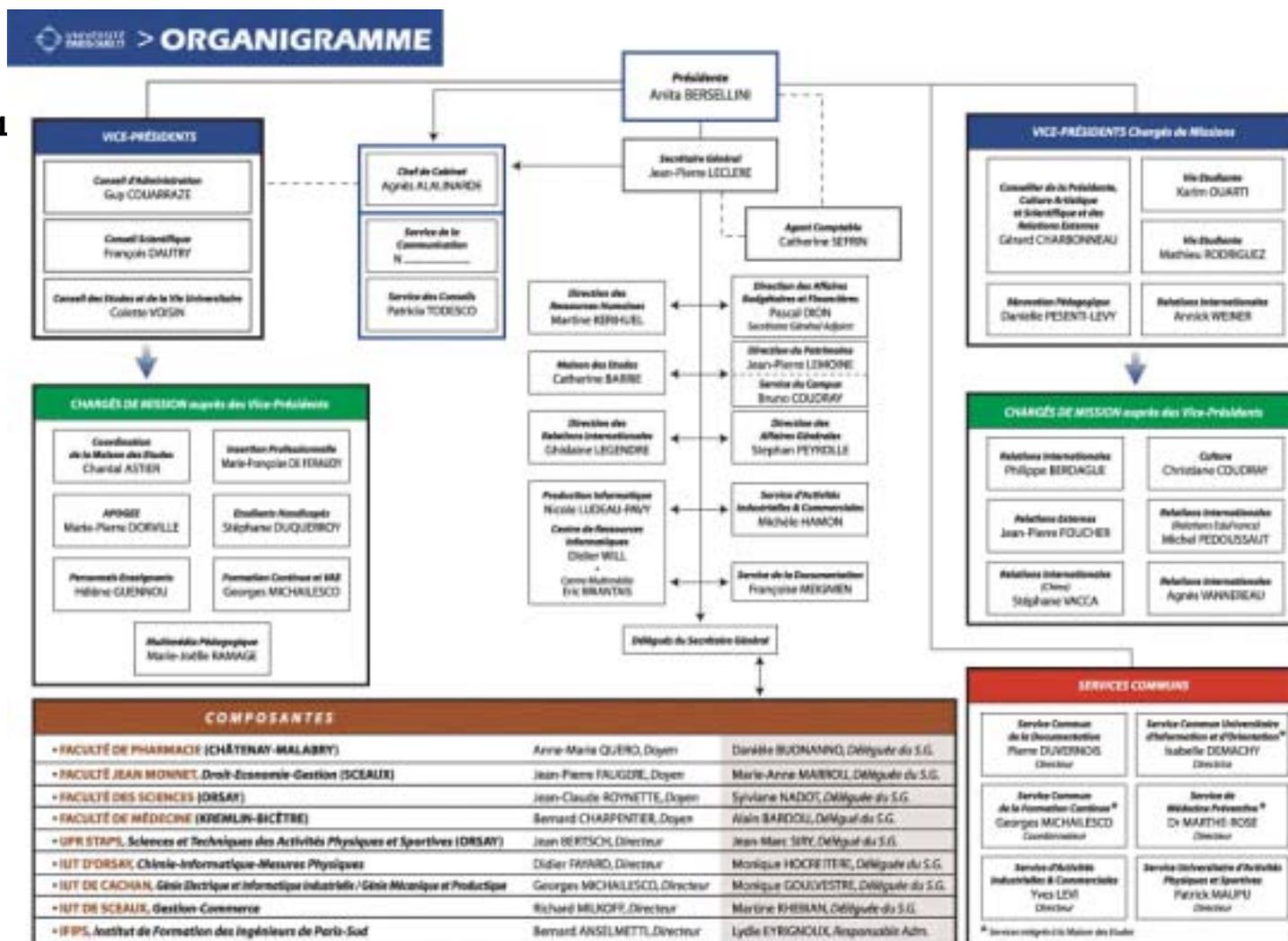
<<http://reper.enssib.fr/frontoffice/index.asp>>

Table des annexes

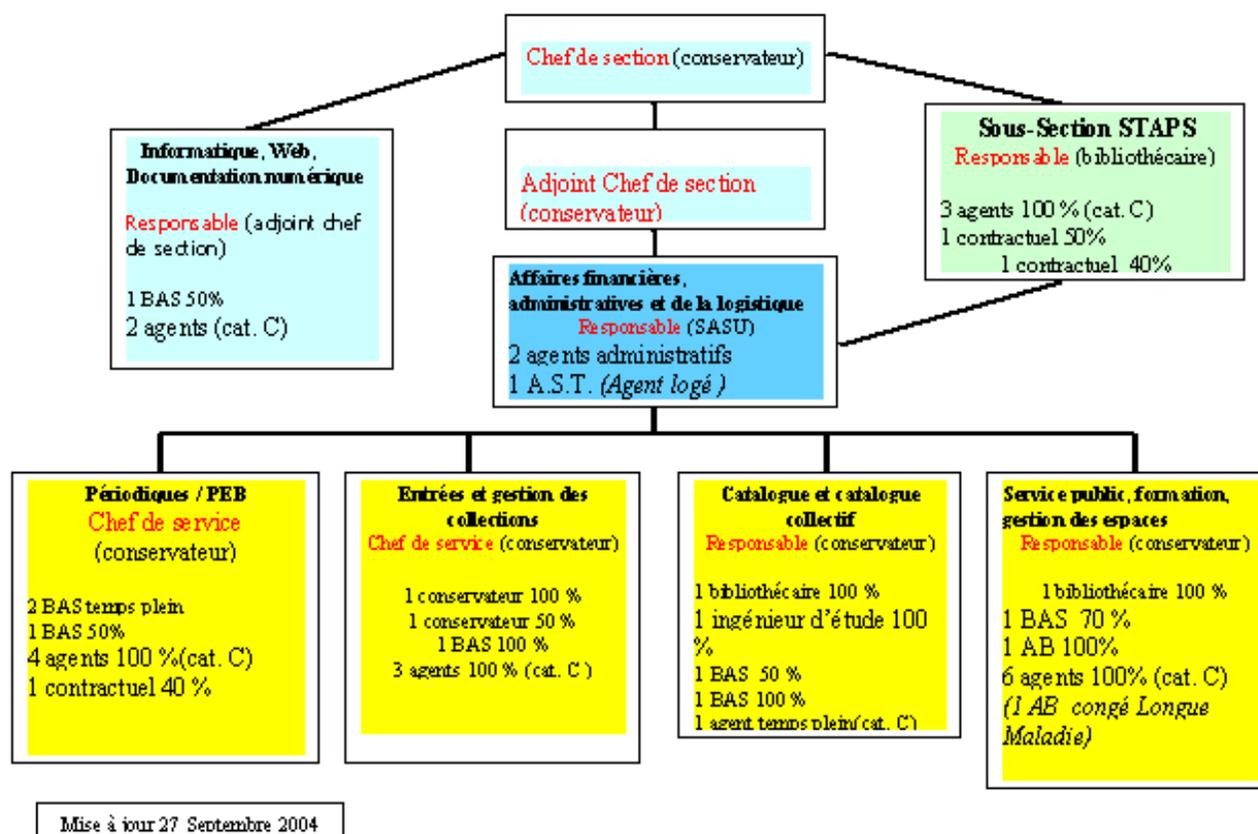
ANNEXE 1	I
Annexe 1-1 organigramme de l'université Paris-Sud	II
Annexe 1-2 organigramme structurel de la BU sciences	III
Annexe 1-3 Proposition Commission de la Pédagogie	V
ANNEXE 2	XI
Annexe 2-1 Fiche signalétique Module FIST 201	XII
Annexe 2-2 Fiche signalétique Module COMM 101	XIV
Annexe 2-3 Exemple d'outil d'organisation : planning de Gantt	XV
Annexe 2-4 Liste des abréviations utilisées	XVII

Annexe 1

Annexe 1-1



Annexe 1-2 organigramme structurel de la BU sciences



Annexe 1-3 Proposition Commission de la Pédagogie

PROPOSITION D'UNE 1/2 UE D'OUVERTURE

FORMATION DES ÉTUDIANTS À LA MAÎTRISE DE L'INFORMATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

1. CONTEXTE

D'une part l'abondance et la disparité des sources d'informations scientifiques et techniques, notamment sous forme électronique, et d'autre part les spécificités des langages documentaires et des outils de recherche requièrent désormais un apprentissage dont les enjeux sont l'efficacité et l'autonomie des étudiants, en vue d'une meilleure réussite universitaire et d'une intégration facilitée dans la vie professionnelle.

2. SITUATION DES ÉTUDIANTS À ORSAY

- Méconnaissance globale des ressources et des services des bibliothèques de l'Université,
- Ignorance presque générale de la méthodologie de recherche d'information et de l'utilisation des outils de recherche (constatation effectuée à partir des demandes exprimées à la bibliothèque par les étudiants de premier cycle, mais aussi de niveaux supérieurs),
- Pratiques aléatoires et inefficaces provenant notamment d'habitudes inappropriées de recherche sur Internet (également observées par les professionnels de la documentation et les enseignants),
- Difficultés à sélectionner, analyser et exploiter correctement les informations trouvées.

3. EXPÉRIENCES MENÉES DANS D'AUTRES UNIVERSITÉS

Les formations mises en place dans les universités de Grenoble 1, Lyon 1, Lille 3, Nice, Paris 6, Paris 8, Strasbourg 1 et à l'UTC (Université de Technologie de Compiègne), pour ne citer que les plus connues, ont permis aux étudiants d'améliorer de manière significative les points suivants :

- Efficacité de la recherche d'information (rapidité, pertinence, adéquation aux besoins),
- Efficacité dans l'exploitation et la communication des résultats de la recherche (évaluation de l'information, analyse et synthèse des résultats),
- Développement des capacités de raisonnement scientifique grâce à l'appropriation de méthodes de recherche, d'analyse et de synthèse,
- Pratique du travail autonome,
- Et, d'une manière générale, une meilleure réussite des premiers cycles à l'Université.

4. PROPOSITION

Objectifs de la formation

Acquisitions de savoir-faire documentaires et de méthodes de travail à des fins d'analyse, d'exploitation et de communication de l'information scientifique et technique.

L'acquisition de ces compétences est réalisée dès que l'étudiant :

- sait développer des stratégies efficaces et pertinentes de recherche d'information,
- est capable de sélectionner et d'utiliser les outils adéquats,
- parvient à évaluer et utiliser correctement les résultats obtenus.

Contenu de la formation

- Méthodologie de la recherche d'information de toute nature et sur tous supports,
- Utilisation des outils de recherche d'information automatisés,
- Evaluation et sélection de l'information pour une utilisation ultérieure (y compris communication).

5. PUBLIC VISÉ

Etudiants primo-entrants en L1, filières scientifiques (des formations comparables existent déjà dans les autres filières de Paris-Sud : STAPS, pharmacie, études médicales et droit-gestion).

Etudiants désirant obtenir le C2i niveau 1 (Certificat informatique et internet).

6. ORGANISATION PROPOSÉE

Un module de 25 heures sous la forme d'une ½ UE d'ouverture « Maîtrise de l' I.S.T.» conduite par le personnel de la BU (collaboration avec les enseignants de discipline possible, à définir).

16 heures d'enseignement, à raison de 2 heures de cours par semaine pendant 8 semaines, complétées par un travail personnel effectué de façon autonome (temps de travail personnel estimé : 9 heures).

Cette 1/2 UE indépendante serait proposée de manière optionnelle en L1S1 ou L1S2 et équivaldrait à 2,5 crédits ECTS.

Moyens humains

3 à 6 formateurs parmi le personnel de catégorie A de la bibliothèque, assistés si besoin est par des tuteurs doctorants formés préalablement en interne.

Des interventions d'enseignants sont possibles.

Modalités d'évaluation

Travail personnel rendu à la fin de la formation (coefficient 2), type « rapport de recherche d'informations. » Thématique transdisciplinaire proposée au début de la formation (voir module Communication Scientifique). Au sein de cette thématique, les sujets de recherche seraient choisis individuellement.

Rapport de 5 à 10 pages dactylographiées comprenant des attendus méthodologiques (partie la plus importante du point de vue de l'évaluation) et une bibliographie sélective présentée de façon normalisée.

Examen terminal : test de contrôle des connaissances (coefficient 1), sous la forme de questions à réponse courte ou d'un QCM.

7. PROGRAMME

1) Définir ses besoins et préparer sa recherche

- Choisir son sujet
 - Définir le but du travail
- Collecter des informations générales sur un sujet ?
 Rechercher de façon rétrospective toute information se rapportant à un travail de recherche ?
 Développer une méthode, un produit, une nouvelle technologie ?
 Valider ou invalider une hypothèse ?
 Suggérer une application pratique à une avancée technologique ?
 Analyser des résultats ou des observations faites sur le terrain et les comparer avec une théorie ?
- Connaître le temps alloué
 - Cerner le sujet
- Interroger son sujet
 Etablir une problématique et des hypothèses de départ
 Choisir ses mots clés
- Faire l'état des lieux des outils et ressources disponibles

2) Connaître les types de documents (en vue de choisir les sources adéquates)

- Ouvrages de références : dictionnaires, encyclopédies, traités, annuaires, normes, etc.
- Manuels universitaires : handbooks, textbooks
- Monographies
- Articles de périodiques (imprimés et électroniques), y compris la presse
- Prépublications (preprints)
- Littérature grise : notes de recherche, rapports de recherche, supports de cours, fiches signalétiques, archives, etc.
- Thèses et mémoires
- Actes de conférence, congrès, colloque
- Publications officielles, lois et règlements
- Brevets
- Documents cartographiques
- Documents audiovisuels
- Documents électroniques

3) Méthodes et stratégies de recherche

- Construire son équation de recherche (utilisation des opérateurs booléens et des troncatures)
- Repérer et utiliser les syntaxes spécifiques de recherche

4) Connaître les outils de repérage

- Catalogues de bibliothèque
- Catalogues collectifs de bibliothèques

- Bibliographies (imprimées, électroniques)
- Répertoires de sommaires ou de résumés (imprimés, électroniques)
- Structures des bases de données (bases bibliographiques, factuelles, textuelles, bases de brevets, banques d'images)
- Web visible / web invisible

5) Utiliser les outils de recherche appropriés

- Rechercher dans les encyclopédies (papier et en ligne) : Encyclopedia Universalis, Sciences de l'ingénieur.
- Rechercher dans le catalogue de la BU (OPAC Loris)
- Rechercher dans le catalogue SUDOC
- Rechercher dans quelques bases de données (Generalis, Pascal, Periodic, etc.)
- Rechercher des articles de périodiques (papier et électroniques)
- Rechercher sur le Web (outils et méthodes de recherche, signets)

6) Localiser les documents primaires et y accéder

- Systèmes d'indexation et de cotation en bibliothèque, et particulièrement à la BU
- Statuts des documents en bibliothèque
- Systèmes de fourniture de documents à distance (PEB, INIST)

7) Evaluer et sélectionner l'information trouvée

- Evaluer la pertinence de l'information
- Se faire une idée du contenu du document
Titre, résumé, exploration rapide
- Évaluer le niveau de l'information
Reconnaître la nature du document : revue de vulgarisation scientifique, revue spécialisée ?
Le document convient-il à mon niveau de compréhension ?
- Evaluer la qualité de l'information
- Degré de fiabilité des sources
Identification de l'auteur (adresse professionnelle, fonction)
Réputation de l'auteur (index de compte rendus, bibliographies critiques, index de citations)
Présence d'un Comité d'évaluation pour les revues
- Degré d'actualité des sources
Date de rédaction, date d'édition ou de publication, date de mise en ligne ou de dernière mise à jour pour un document sur le Web
- Degré d'impartialité des sources
S'agit t'il de contenus d'opinions, de contenus publicitaires, de résultats de recherches scientifiques (pour ces derniers repérer les controverses éventuelles) ?
- Degré d'exactitude des sources
Les textes apparaissent-ils rigoureux et documentés, les données et les faits vérifiés, les sources vérifiables ?

8) Exploiter la documentation sélectionnée

- Lecture rapide, prise de note structurée
- Respecter le droit d'Auteur

Les règles de citation

Les règles de reproduction

- Présenter ses références bibliographiques

Les normes de présentation internationales

AFNOR NF Z 44-005 (correspond à la norme ISO 690-1)

AFNOR NF Z 44-005-2 (correspond à la norme ISO 690-2)

Règles de présentation pour les documents imprimés (monographies, parties de monographies, articles de périodiques, actes de congrès, travaux universitaires, etc.), les documents électroniques, les documents audiovisuels

Annexe 2

Annexe 2-1 Fiche signalétique Module FIST 201**FIST201 Formation à l'information scientifique et technique (projet)****ECTS : 2.5, volume horaire: 25h CM:8 TD:8 TPR:9,****responsable : Delphine Merrien*****statut préliminaire,*****Objectifs :**

L'objectif de cet enseignement est de faire acquérir aux étudiants des savoir-faire documentaires et des méthodes de travail qui leur permettront d'analyser et d'exploiter, y compris à des fins de communication, l'information scientifique et technique qui est à leur disposition. Une méthodologie complète de la recherche d'information de toute nature et sur tous supports leur sera apportée, comprenant également la typologie et les modalités d'utilisation des outils de recherche d'information. Ils seront également formés à évaluer et sélectionner l'information pour une utilisation ultérieure, personnelle ou à des fins de communication.

Prérequis :

aucun

Résumé :

Cours magistraux, suivis de séances de TD.

- Définir ses besoins et préparer sa recherche
- Connaître les types de documents en vue de choisir les sources adéquates
- Méthodes et stratégies de recherche : construire son équation de recherche
- Connaître les outils de repérage et leurs spécificités
- Utiliser les outils de recherche de façon appropriée
- Localiser les documents primaires (originaux) et y accéder
- Evaluer et sélectionner l'information trouvée
- Exploiter la documentation sélectionnée : utilisation personnelle et/ou communication

Aide à la réussite - aide au travail universitaire :

Suivi personnalisé à la demande lors du travail personnel de recherche d'informations

Ouvrages de référence :

CERISE : Conseil aux Etudiants pour une Recherche d'Information Spécialisée Efficace [en ligne]. URFIST Paris (Unité régionale de formation à l'information scientifique et technique de Paris). [réf. du 29 juin 2004]. Disponible sur Internet : <http://web.ccr.jussieu.fr/urfist/cerise/>

MORIZIO, Claude. La recherche d'information. Paris : Nathan Universités, 2002. 128 p. Collection 128. ISBN 2-09-191244-1

PIOLAT, Annie. La recherche documentaire : manuel à l'usage des étudiants, doctorants et jeunes chercheurs. Marseille : Solal, 2002. 150 p. Psychologie. ISBN 2-914513-30-5

Ressources documentaires [en ligne]. Campus virtuel serveur pédagogique de l'UFR des Sciences d'Orsay Université Paris-Sud. [réf. du 29 juin 2004]. Disponible sur Internet : <http://formation.etud.u-psud.fr/doc.html>

Module libre de S3 ou S4 à destination des étudiants de tous les parcours mention Géosciences, Informatique, Mathématiques ou Physique via maths-info

Annexe 2-2 Fiche signalétique Module COMM 101

Recherche bibliographique et exposés scientifiques

Crédits: 2.5	volume horaire: 25
--------------	--------------------

Version préliminaire,

Objectif :

Acquisition de savoir-faire documentaires et de méthodes de travail à des fins d'exploitation et de communication d'informations scientifiques et techniques.

Contenu :

En liaison avec la bibliothèque (15 heures) :

- Connaître le type de documents accessibles ;
- Connaître les outils de recherche ;
- Evaluer la pertinence des documents.

Avec les équipes pédagogiques de physique et de chimie (10 heures) :

- Choisir un thème d'actualité scientifique ;
- Préparer une fiche de synthèse ;
- Faire un exposé oral.

Parcours :

Chimie-physique (CH-PH, COMM101),

Chimie (CHI, COMM101),

Matériaux (MAT, COMM101),

Physique et applications (via Physique-Chimie) (PAPP-PC, COMM101),

Physique et applications/sciences des matériaux (via Physique-Chimie)

(PAPP/SMPC, COMM101), Physique fondamentale (via Physique-Chimie)

(PFONPC, COMM101), Information, systèmes, technologie (via Physique-Chimie)

(PIST-PC, COMM101), Physique-mécanique (via Physique-Chimie) (PMEC-PC,

COMM101)

Équipe pédagogique : Jean-Marc Duffault Etienne Augé Anne

Léaustic Delphine Merrien Yves Goubatian

Annexe 2-3 Exemple d'outil d'organisation : planning de Gantt

Planning des actions à mener en 2004/2005																										
actions	partenaires	Septembre 04		Octobre 04		Novembre 04		Décembre 04		Janvier 05		Février 05		Mars 05		Avril 05		Mai 05		Juin 05		Juillet 05		Août 05		
Synthèse et présentation du projet à la BU et préparation du contrat quadriennal 2006-2009	Direction SCD, groupe de travail contrat																									
Maquettes de cours et formations pour UE « Communication scientifique »	Responsable module																									
Prospection L1 mention biologie	Enseignants																									
Construction de programmes pour module « Exposés scientifiques » COMM 101 (L1S2)	Equipe pédagogique module																									
Construction de programmes pour module « méthodologie » Biol 122 (L1S2)	Equipe pédagogique module																									
Prospection L1/L2 sciences (autres mentions)	Enseignants																									
Mises à jours et reprise des cours déjà en place (LPCA, CIES)	Chef de service																									
Préparation des cours du module FIST	Chef de service enseignants																									
Préparation maquettes de	Chef de																									

Annexe 2-4 Liste des abréviations utilisées

BQP : Bonus qualité pédagogie.

BQR : Bonus qualité recherche.

BIUSJ : Bibliothèque interuniversitaire scientifique de Jussieu.

BU : Bibliothèque universitaire.

CA : Conseil d'administration de l'université.

CADIST : Centre d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique.

CAPES : Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré.

C2i : Certificat informatique et internet.

CEVU : Conseil des études et de la vie universitaire.

CIES : Centre d'initiation à l'enseignement supérieur.

CNRS : Centre National de la recherche scientifique.

CS : Conseil scientifique de l'université.

DEUG : Diplôme d'études universitaires générales.

DUT : Diplôme universitaire de technologie.

ECTS: (Ang.) European Credit Transfer System. Système de crédits européens transférables (d'une université à l'autre).

ETP : Equivalent temps plein.

IFIPS : Institut de formation des ingénieurs de Paris-Sud.

IRIDOC : Initiation à la recherche d'information et documentaire.

IUFM : Institut universitaire de formation des maîtres.

IUT : Institut universitaire de technologie.

IUP : Institut universitaire professionnalisé.

LMD : Licence–Master–Doctorat. Réforme de l'enseignement supérieur européen.

L1/L2 : Licence 1^{ère} année, 2^{ème} année etc.

MOP : Modernisation des outils pédagogiques.

MIAGE : Méthodes d'informatiques appliquées à la gestion d'entreprise.

M1/M2 : Master 1^{ère} année, 2^{ème} année.

PEB : Prêt entre bibliothèques.

PRAXISTE : Pouvoir rechercher de façon autonome d'excellentes informations scientifiques, techniques et économiques.

PRCE : Professeur certifié.

SCD : Service commun de la documentation.

SCUIO : Service commun universitaire d'information et d'orientation.

SCD : Service commun de documentation.

SIGB : Système intégré de gestion de bibliothèque.

STAPS : Sciences et techniques des activités physiques et sportives.

TD : Travaux dirigés.

TICE : Technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement.

UE : Unité d'enseignement.

UFR : Unité de formation et de recherche.

URFIST : Unité régionale de formation à l'information scientifique et technique.